

C'ÉTAIT IL Y A 62 ANS, UN 1ER NOVEMBRE

## DÉBUT D'UN LONG COMBAT

Page 4



## GRANDE MOSQUÉE D'ALGER BOUTEFLIKA INSPECTE LES TRAVAUX

Page 3

ISSN : 1112-7449

# MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 2922 | Lundi 31 octobre 2016 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

COUPE  
DE LA CAF (FINALE)

## LE RÊVE EST TOUJOURS PERMIS POUR LES CRABES



Page 17

ELECTIONS LÉGISLATIVES

# FLN, RND : LA DISCORDE

Page 3



BASES MILITAIRES  
AMÉRICAINES EN AFRIQUE  
DU NORD ET AU SAHEL

## LES INQUIÉTUDES DE LOUISA HANOUNE



Page 5

TROUVER « D'AUTRES  
SOURCES DE FINANCEMENT »  
LES  
COLLECTIVITÉS  
LOCALES MISES  
À RUDE ÉPREUVE

Page 6

ACCIDENTS DE LA ROUTE  
PLUS DE 3100  
MORTS EN  
NEUF MOIS



Page 6

MABROUK  
LA 1G  
MEMORIS  
LAHKET



Un appartement  
offert pour le  
millionième client



Avec le Pack Mobtasim, l'affaire  
RAPIDE TOUT DE SUITE



Puce  
Mobtasim

Pack Mobtasim 4G

LE PACK  
100%  
BLADI

+ 12 mois  
internet

4G

\* À raison de 1Go par mois  
#Rapide3laToutdeSuite

mobilis

www.mobilis.dz



**700**  
écoliers d'Ouled  
Rahmoune participent  
à des séances de  
planétarium à  
Constantine

**90**  
Don de 90 fauteuils de  
compétition à des clubs  
handisports

**3164**  
personnes décédés  
dans des accidents de la  
route depuis le début de  
l'année

## Electricité : les Algériens consomment 10 fois plus que la norme

Les foyers algériens consomment dix fois plus d'électricité par rapport aux normes internationales, indique l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (Aprue). «60 % de la facturation est payée juste pour l'éclairage», Selon le chef de service clientèle à la Société de distribution de l'électricité et du gaz d'Alger (SDA), Samir sahraoui, qui insiste sur la sensibilisation des clients afin de rationaliser leur consommation énergétique. Des journées d'information au profit des clients ont été organisées la semaine passée par la Société de distribution de l'électricité et de gaz d'Alger (SDA) pour mieux gérer leur consommation en énergie et diminuer le montant de leurs factures. "Ces journées d'information et de sensibilisation visant la clientèle algéroise afin qu'elle puisse bien gérer sa consommation d'énergie sont organisées au niveau des six agences de la SDA Draria, Baraki, Gué de Constantine, Sidi Moussa, Birtouta et Birkhadem", a indiqué la chargée de communication de la SDA, Fatiha Sadiki. Sous le thème "Mieux utilisés, vos appareils consomment moins", les journées d'information vont aider le client à mieux compren-



dre sa facture et à se doter d'un savoir-faire pour diminuer sa consommation en énergie, a relevé la responsable. "Laisser les appareils en mode veille et les fréquentes masses électriques conduisent inévitablement à des factures consistantes", a expliqué le chef de la subdivision (clientèle) de l'agence SDA d'Ain Naadja M. Samir Sahraoui tout en annonçant que le montant de la pénalité due au retard de paiement de la facture (délai de 15 jours) a augmenté passant de 300 DA à 950 DA.

## Réconcilier l'élève avec le livre : l'initiative de la bibliothèque municipale de Ain Taya



Réconcilier l'élève avec le livre, c'est la démarche de la bibliothèque municipale de la ville de Ain Taya à l'Est d'Alger. Celle-ci ne cesse de s'investir davantage pour encourager les enfants à développer leurs connaissances grâce à la lecture. Les aptitudes que l'enfant acquiert au début de sa vie lui seront utiles à l'âge adulte et tout au long de sa vie. Il est donc nécessaire de lui prendre la main et l'amener vers le monde du livre des ses premiers pas. L'initiative de la bibliothèque municipale de Ain Taya est d'autant plus louable que les responsables de cette petite structure essayent de l'enrichir en livres et ouvrages de différentes sources. Ils vont aussi vers les enfants en organisant régulièrement des caravanes de lecture.

## Course de sensibilisation contre le cancer du sein

La Société algérienne de radiologie et imagerie médicale (SARIM) a organisé, avant-hier, en collaboration avec l'association des médecins du grand Alger (ASMG) et l'association sportive de Bouchaoui (ASBAC) une course de sensibilisation contre le cancer du sein au parc zoologique de Ben Aknoun. Plus de 400 participants ont pris part à cette manifestation sportive. Coïncidant avec Octobre rose cette occasion a été mise à profit pour sensibiliser contre le cancer du sein. Le mois d'octobre a été choisi il y a une trentaine d'années pour devenir un moment fort de lutte contre le cancer du sein qui commençait à faire des ravages parmi les femmes dans le monde. Cette lutte est devenue le symbole d'un effort collectif pour empêcher que le cancer ne continue à faire toujours plus de victimes. "Octobre rose, tous contre le cancer du sein" c'est sous ce slogan que l'entreprise citoyenne Roche Algérie a sponsorisé une campagne de dépistage du cancer dans le Grand Sud. Cette caravane, pilotée par l'association Nour Doha, a pris le départ le 18 octobre en direction de Tamanrasset et comprend une équipe pluridisciplinaire pour ausculter les femmes des zones enclavées et éventuellement diagnostiquer



des cancers à un stade précoce, cette opération se poursuivra jusqu'au mois de novembre à Djanet, Timimoun, ... par ailleurs Roche a signé hier une convention avec l'association El Amel pour participer activement à l'opération mammobile avec cette association qui doit sillonner à travers tous le pays. Chaque année, le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vie. pour rappel Environ 11 000 nouveaux cas de cancer du sein sont diagnostiqués chaque année en Algérie.

## Ahmed Gaïd Salah

« Vous représentez la fierté de l'Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de libération nationale. Vous méritez que nous vous rendions à tous, chaque jour, toutes les marques de reconnaissance et de considération. Nous nous devons, chaque jour que Dieu fait, d'être redevables envers les vaillants martyrs, qui se sont sacrifiés pour la Nation au prix de leur sang. Nous sommes aussi reconnaissants envers les martyrs du devoir national qui ont suivi leurs pas. L'Algérie mérite que ses fidèles fils soient son bouclier protecteur qui se charge de sa préservation et de sa protection contre tous les desseins et machinations hostiles »



## On a trouvé le sosie de Jackson Avery dans Grey's Anatomy

Même crâne rasé, même barbe bien taillée, même yeux bleus. Eren Alves, un jeune homme de 35 ans, est devenu une véritable star sur Instagram pour sa ressemblance, très frappante il faut bien le dire, avec l'acteur Jesse Williams.

Les fans de Grey's Anatomy pourraient effectivement bien confondre ce père de famille d'origine turque avec le personnage de Jackson Avery. Sur les réseaux sociaux, le jeune homme joue et surjoue sa ressemblance avec l'acteur, que ses quelque 16.000 abonnés sur Instagram n'auront pas manqué de remarquer. Lui-même l'appelle déjà son "frère jumeau"...

## Cette ado se coince la tête dans une citrouille et fait rire toute sa famille

Les Américains adorent la fête d'Halloween, bien plus que les Français. Cette famille de l'État de Washington a comme rituel d'éviter ensemble des citrouilles, avant de les décorer. La fille aînée Rachel s'est semblé-t-il laissée emporter par son enthousiasme et a décidé de rentrer la tête dans sa citrouille...

Évidemment, impossible d'en sortir. La maman, Kristy Packer Ralphs, a filmé tout le moment avant de le partager sur sa page Facebook le 24 octobre. Une fois rassurée - sa fille respire - elle semble se délecter de la scène, tout comme les trois petits frères. Comme vous pouvez le voir dans une vidéo sur le net, c'est l'adolescente elle-même qui refuse que son père appelle les pompiers. C'est finalement grâce à l'intervention de sa mère, qui réussit à lui enlever sa queue de cheval, que Rachel sort de sa citrouille.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

# FLN, RND : la discorde

*C'est une échéance politique que tous les partis politiques craignent. Les élections législatives ne sont pas une simple sinécure, loin s'en faut.*

PAR KAMAL HAMED

**D**e par leur importance cruciale, bien plus que les élections locales, ces joutes électorales ont été de tout temps un véritable casse-tête pour les formations politiques, toutes tendances politiques confondues. Car l'engouement qui s'empare des cadres militants génère quelque fois des situations conflictuelles. Le désir de tout un chacun d'être aux premières loges des listes électorales est difficilement gérable pour les états-major des partis politiques. On comprend dès lors pourquoi des voix débordantes se font entendre au sein de certains partis politiques. Au FLN et au RND, tout particulièrement, c'est même devenu une tradition bien ancrée.

D'autres partis politiques de moindre importance n'échappent pas à cette règle qui menace leur stabilité. Au FLN, de loin le plus important parti sur l'échiquier politique national, les opposants à la direction politique montent au créneau et exercent une terrible pression.

Les « redresseurs » ne veulent pas être en marge et font le forcing pour être présents lors de ces élections législatives à travers les listes du vieux parti. Abdelaziz Belkhadem, Abderrahmane Belayat, Abdelkrim Abada et d'autres personnalités encore multiplient les déclarations allant dans ce sens. Saisissant l'opportunité du départ de Amar Saâdani de la tête du parti et son remplacement par Djamel Ould Abbes, ils ont clairement affiché leur ambition de revenir dans le jeu politique interne du parti. En d'autres termes, ils veulent placer leurs fidèles dans les listes électorales du parti.

Pour ce faire ils appellent le nouveau secrétaire général, à savoir Djamel Ould

Abbes, au dialogue et à la concertation pour confectionner des listes communes. A défaut ils menacent d'établir des listes concurrentes à celles du FLN. Une situation qui risque de générer des situations inextricables qui ne serviraient nullement les intérêts du vieux parti. Ce d'autant que le FLN mise beaucoup sur les prochaines élections législatives pour raffermir encore plus son leadership sur l'échiquier politique national.

Djamel Ould Abbes, contrairement à son prédécesseur, Amar Saâdani qui était en guerre ouverte contre Belkhadem, Belayat et consorts, a, dès son intronisation, tendu la main à tous les opposants de la direction du parti. Mais il est resté ferme sur le fond : la légitimité des instances issues du 10<sup>e</sup> congrès. Va-t-il répondre favorablement aux doléances des « redresseurs » en les intégrant dans les listes électorales du parti ? Seul l'avenir nous le dira. Un autre parti risque d'être lui aussi dans la tourmente à cause des probables frictions internes qui vont surgir.

Il s'agit du RND, l'alter ego du FLN, où des opposants au secrétaire général, Ahmed Ouyahia, viennent de se manifester. Les élections législatives sont au cœur de la déclaration de ces opposants qui menacent de participer à cette échéance électorale avec leurs propres listes. C'est-à-dire des listes concurrentes à celles du RND. Ces opposants fustigent Ouyahia et l'accusent, encore une fois, de transgresser la ligne originelle du parti. Ces frondeurs annoncent aussi la mise en place d'une commission chargée de définir les critères et les mécanismes de la participation aux élections législatives.

Les frondeurs établissent même des critères pour le choix des candidats. Des critères qui tournent autour de « l'intégrité, l'efficacité, la compétence et l'engagement ». Autant dire qu'Ahmed Ouyahia, qui a déjà été « débarqué » par le passé par ces mêmes frondeurs, a du souci à se faire à quelques mois des législatives.

K. H.

## POURSUITES JUDICAIRES CONTRE SAADANI

### Un collectif d'avocats se dit prêt à défendre le général Toufik

PAR RIAD EL HADI

**N**ouveau rebondissement dans l'affaire qui oppose le général Toufik à Amar Saâdani. Un collectif composé de dix avocats a déclaré, ce dimanche 30 octobre, être prêt à défendre l'ancien patron du DRS dans une éventuelle action judiciaire contre l'ex-secrétaire général du FLN après les propos tenus par ce dernier lors d'une réunion des mouhafedhs à Alger.

Dans une déclaration adressée au site d'information électronique TSA, ces avocats écrivent notamment : « Ayant pris

connaissance par le journal en ligne TSA des intentions judiciaires du général Toufik pour la défense et la protection de l'institution nationale 'DRS' qu'il a eu à diriger dans le passé, suite aux attaques clairement injurieuses et diffamatoires du sieur Saâdani, profitant de ses fonctions de secrétaire général du FLN, nous, collectif d'avocats et de juri-consultes du barreau d'Alger, déclarons par les présentes notre entière disponibilité d'assistance juridique ainsi que celle de nos offices auxiliaires pour toutes démarches, instances ou procédures que le plaignant

aura décidé dans cette regrettable occurrence ».

Les noms des dix avocats signataires de la déclaration figurent dans le document.

Les avocats formant ce collectif assurent avoir « honte » pour le pays. « Nous avons honte pour notre jeune État de droit devant les péripéties irresponsables et les partitocraties corrompues et corruptrices qui risquent effectivement de déstabiliser notre Nation », écrivent-ils. Pour eux, Amar Saâdani doit absolument « répondre de ses actes devant la justice ». « L'ordre public institutionnel, l'honneur et la con-

sidération du FLN, de l'ALN et de l'ANP doivent être l'affaire de toutes, de tous et surtout des femmes et des hommes de loi que nous sommes tenus au devoir sacré et déontologique de l'ordre moral national ».

Les avocats disent, enfin, avoir constaté et reconnu « le courage solitaire du général Toufik devant cette gravissime délinquance partitocrate sans précédent qui aurait dû faire l'objet de saisine automatique du parquet de la République et du Parquet général depuis longtemps ».

R. E.

## RÉALISATION D'UN CENTRE POUR ENFANTS CANCÉREUX

### Quant Boudiaf fait appel aux bienfaiteurs !

PAR RACIM NIDAL

**L**e ministre de la Santé, de la Population et la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a insisté hier à Mostaganem, sur la rapidité dans la réalisation d'infrastructures.

Lors de la pose de la première pierre pour la réalisation d'un service de radiothérapie à l'hôpital 240 lits de Kharouba (Mostaganem), il a sommé le chef de projet d'écourter les délais de réalisation en multipliant les effectifs pour livrer

cette structure destinée à prendre en charge les malades cancéreux. Par la même occasion, le ministre a annoncé l'ouverture d'un poste de chef de formation en radiologie pour combler le déficit en spécialistes en la matière. D'autre part, le ministre a souligné que l'Algérie, qui ne comptait en 2013 que sept (7) accélérateurs, dispose aujourd'hui de 22 fonctionnels, outre 18 en cours de livraison dont un pour Mostaganem, 3 pour Oran, 3 pour Sidi

Bel-Abbes et 3 pour Tlemcen. Appelant les bienfaiteurs de la région à réaliser un centre pour enfants cancéreux, à l'exemple de ce qui a été réalisé à Sétif, M. Boudiaf a expliqué « ce n'est pas un désengagement de l'Etat mais une démarche citoyenne pour alléger les souffrances de ces enfants ». Le ministre a procédé, lors de sa visite dans la wilaya, au lancement des travaux de réhabilitation des urgences médico-chirurgicales de Tjiddit, à l'inauguration

du service de la médecine de travail et à l'inspection du service d'assistance médicale d'urgence (SAMU), appelant au passage à l'intensification, au niveau local, des actions de sensibilisation sur le dépistage précoce du cancer. En outre, Abdelmalek Boudiaf a visité l'EHS "mère-enfant" de Mostaganem et rencontré l'association d'amitié France-Algérie des médecins professionnels.

R. N.

## GRANDE MOSQUÉE D'ALGER

### Bouteflika inspecte les travaux

Le chef de l'Etat multiplie les sorties publiques depuis l'inauguration du nouveau centre de conférences international en septembre dernier.

Hier, c'est au tour de la grande mosquée d'Alger à Mohamadia d'être l'objet de sa visite d'inspection. Une visite annoncée depuis la fin de la semaine dernière et qui intervient à peine 10 jours après celle où il a procédé à l'inauguration de l'Opéra d'Alger.

Le chef de l'Etat était accompagné durant cette visite du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville,

Abdelmadjid Tebboune, du ministre des Affaires religieuses et des Wakf, Mohamed Aissa, du président du Haut conseil islamique, Bouabdellah Ghoulamallah et du wali d'Alger, Abdelkader Zoukh.

"Djamaâ El Djazaïr" commence à prendre des formes impressionnantes.

La grande mosquée, selon ses fiches techniques, est l'une des plus grandes mosquées du monde musulman. Elle pourra accueillir près de 120.000 fidèles. Elle comprend plusieurs bâtiments indépendants, agencés sur un terrain de près de 20 hectares, à Mohammadia,

à l'est de la capitale. Djamaâ el Djazaïr sera doté également d'une salle de conférences, d'un musée d'art et d'histoire islamiques, d'un centre de recherches sur l'histoire de l'Algérie, de locaux commerciaux, d'un restaurant, de bibliothèques et d'un parking de 6000 places.

Avec le deuxième plus grand minaret au monde avec ses 265, la mosquée et son complexe, affirment les autorités algériennes, pourront attirer de nombreux touristes.

R. N.

C'ÉTAIT IL Y A 62 ANS, UN 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE

# Début d'un long combat

*La nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954 marque incontestablement la naissance du Front de libération nationale et aussi le début de la lutte armée pour l'indépendance de l'Algérie. L'insurrection est lancée dans les Aurès.*

PAR RAHIMA RAHMOUNI

**A** Blida, Boufarik, la Kabylie et l'Oranie seront le théâtre d'attentats synchronisés et de dégâts matériels immenses. La rébellion, sa coordination, son extension sur le territoire national va marquer dans l'esprit du colonisateur. Les attentats seront annoncés le jour même par la radio du Caire qui en donne la liste précise. A l'Elysée, tout comme du côté du gouvernement général, tous sont persuadés que le coup est fomenté par l'Egypte. Une idée qui leur collera à la peau pendant toute la durée du conflit armé. L'insurrection sera lancée par une dizaine de nationalistes pourchassés et provenant de plusieurs tendances politiques qui entament la lutte armée par une série d'attentats qui sera le prélude à une longue de huit années. Les moyens pour ces attaques sont dérisoires, le sergent Ouamrane qui sera colonel de l'ALN, la branche armée du FLN a un objectif pour cette nuit : piller la caserne de munitions de Boufarik, un autre commando en fera de même à Blida. L'assaut échoue à Blida, à Boufarik Ouamrane emportera quelques armes. En Kabylie ce seront les dépôts de liège et de tabac qui seront incendiés, les dégâts sont importants. D'autres attentats auront lieu à Batna, Khenchela, Biskra... la révolution est en marche.

## Les chefs historiques du FLN

Le Comité révolutionnaire et d'action qui déclenchera la lutte armée a été fondée en mars 1954 par neuf anciens membres de l'organisation spéciale (l'OS) dont le président était Messali Hadj. Les fondateurs du FLN sont tous des anciens membres du Parti populaire algérien (PPA) de Messali. Il est composé par ceux qui deviendront les six «chefs historiques» du FLN.

## La Plateforme de la Soummam, l'acte fondateur de l'Etat algérien

Abane Ramdane, l'homme au destin tragique, reconnu comme l'artisan de la Plateforme de la Soummam est l'un des hommes qui ont marqué de leurs empreintes les premières années de la Révolution. Devenu l'un des chefs clandestins du mouvement nationaliste, il sera arrêté en 1950. Dès sa sortie de prison il replonge dans la clandestinité en mettant l'accent sur la propagande et la collecte de fonds. Il sera l'auteur du premier tract publié par le FLN le 1er avril 1955. Quelques mois plus tard il rédigea le premier éditorial d'*El Moudjahid*. C'est encore Abane qui, en 1955 décide avec Larbi Ben M'hidi et Yacef Saâdi de la guérilla urbaine à Alger. Le 20 août 1956, il joue un rôle déterminant au Congrès de la Soummam en consacrant la thèse de « la primauté du politique sur le militaire ». En 1957, attiré au Maroc dans un piège, il sera assassiné dans des conditions non élucidées à ce jour

## L'indépendance de l'Algérie, une idée qui a fait son chemin

Après moult hésitations le général de Gaulle qui prend le pouvoir en 1958 est convaincu que l'indépendance de l'Algérie est inévitable. Aussi il lancera des négociations avec le FLN, mais l'idée provoque des remous chez les pieds-noirs et une partie de l'armée française. Ce sera le putsch des généraux. Un putsch qui tournera au ridicule. Le référendum du 8 janvier 1961 confortera le pouvoir du général avec 75% des électeurs qui donneront leur aval pour le chemin de la paix. Il n'était plus question d'Algérie algérienne mais de République algérienne. Le lendemain du référendum, aux trois quarts triomphal, on parle de



Les chefs historiques du FLN

négociations, on avance le nom du lieu, il s'agit d'Evian et de la date du 7 avril où le principe de l'indépendance de l'Algérie est reconnu. Couac, la délégation algérienne se désiste au motif que le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Louis Joxe, laisse entendre que le FLN n'avait pas le monopole de la représentation des nationalistes algériens. La conférence d'Evian GPRA-gouvernement français débute le 20 mai 1961. Le 5 septembre de la même année le général de Gaulle reconnaîtra officiellement le caractère algérien du Sahara

## 17 octobre 1961, une nuit d'horreur et de honte

En métropole une autre guerre est menée depuis des années entre les militants nationaliste et la police française. En octobre 1961, depuis quelque temps déjà Maurice Papon alors préfet de police de Paris avait décrété la fermeture dès 19 h des cafés fréquentés par les Algériens et un couvre-feu dès 20h. Pour protester contre cette mesure, le FLN appela à une marche pacifique pour le mardi 17 octobre. C'était bien la première fois qu'une manifestation de masse était lancée au cœur de Paris. Des milliers d'ouvriers algériens encadrés par des militants du FLN débouchent des stations de métro. L'horreur de la répression tombe sur les manifestants traqués, arrêtés et assassinés puis jetés dans

la Seine. L'émotion gagna la presse aussi bien le *Figaro* que *Le Monde*. Après 51 ans François Hollande vient de reconnaître les massacres du 17 octobre.

## La fin d'une longue nuit coloniale

Le 7 mars verra la seconde conférence d'Evian qui aboutit le 18 mars à un cessez-le-feu. C'est en tout cas la fin de la Guerre d'Algérie. Mais la violence ne s'arrêtera pas pour autant, l'Organisation secrète de l'armée partisans farouches de l'Algérie française se lance dans une folie meurtrière. Entre-temps le CNRA réunit à Tripoli mandatera le GPRA pour la signature des Accords d'Evian. Un autre référendum le 1er juillet 1962 consacre l'indépendance de l'Algérie qui est adoptée à la quasi unanimité. Le 3 juillet, le général de Gaulle, dans une déclaration officielle, reconnaît l'indépendance de l'Algérie et les pouvoirs sont remis à Abderrahmane Farès. 5 juillet 1962, ce sera la joie de tout un peuple qui a conquis son indépendance. Ben Bella entrera en Algérie le 27 septembre 1962 porté par les blindés de Boumedienne et est désigné président du Conseil. Il est élu une année après (1963) après l'adoption d'une Constitution président de la République algérienne, il alliera socialisme et traditions.

R. R.

ILS ONT DÉCLENCHÉ LA RÉVOLUTION

# Les 9 chefs historiques

PAR RANIA NAILI

**I**ls sont appelés les neuf chefs historiques de la Révolution, parce qu'ils furent les fondateurs du Front de libération nationale (FLN) ; c'est eux qui avaient pris la décision de déclencher la lutte armée contre les Français le 1er Novembre 1954. A notre connaissance il n'y a pas eu de photographie qui eût pu immortaliser ce groupe des neuf. La raison tiendrait au fait qu'à l'origine le groupe ne comprenait que six personnalités, d'où le nom des Six historiques : Mostefa Ben Boulaid, Mourad Didouche, Krim Belkacem, Rabah Bitat, Larbi Ben Mhidi et Mohamed Boudiaf. Mostefa Ben Boulaid, 37 ans, natif à Arris (Batna), il avait participé en 1944 à la campagne d'Italie, en tant qu'adjudant et s'était vu diserner la médaille militaire et la Croix de guerre. Didouche Mourad, 27 ans, lui natif à Alger dans une famille aisée, ses parents possédaient un bain maure dans la basse Casbah. Surnommé le Lion du djebel, Krim Belkacem, 32 ans, natif à Aït Yahia Moussa dans la wilaya de Tizi Ouzou. Il servit comme caporal-chef au 1er régiment de tirailleurs algériens. Après sa démobilisation en octobre 1945, il devient secrétaire auxiliaire

de la commune de Draa el Mizane. Ayant lancé un maquis en Kabylie avant même le déclenchement de la Révolution, il était recherché par la police. Rabah Bitat, 29 ans, était magasinier à la manufacture de tabac à chiquer Bentchicou. Larbi Ben Mhidi, 31 ans, qu'on dit passionné de politique et de théâtre était natif d'El Kouahi près de Aïn M'lila (Oum-El Bouaghi). Il avait servi comme sergent dans l'armée avant de devenir comptable au Génie civil de Biskra. Boudiaf, 35 ans, était natif d'Ouled Madi (M'Sila), il était employé aux contributions, sa santé ne lui ayant pas permis de suivre des études pour devenir instituteur. Le groupe des Six s'est élargi très vite à trois autres membres qui allaient représenter la délégation du FLN du Caire, en Egypte : Hocine Aït Ahmed, Ahmed Ben Bella et Mohamed Khider. Aït Ahmed, 28 ans, natif à Aït Yahia (Tizi Ouzou). Il était titulaire de la première partie du Bac qu'il avait décrochée au lycée de Ben Aknoun. Au moment du passage à l'action, Aït Ahmed était déjà aguerri par le militantisme puisqu'il fut à la tête de l'OS. Autodidacte, Mohamed Khider, 42 ans, natif à Alger d'une famille originaire de Biskra. Il fut député d'Alger à l'Assemblée nationale française sur la liste

du MLTD en janvier 1947. Ben Bella, 36 ans, natif de Maghnia (Tlemcen), servit dans l'armée avant d'être démobilisé en 1940. Rappelé en 1943 en tant qu'adjudant, il avait participé aux campagnes d'Italie et de France. Lui aussi avait fait ses classes à l'OS dont il fut un moment le chef. Ceci étant, nous disposons d'une photo qui immortalise la réunion des Six. Ces derniers apparaissent vêtus d'un costume sombre. Seul Larbi Ben M'hidi ne porte pas de cravate. On peut supposer qu'ils ont choisi cette tenue de ville pour ne pas éveiller les soupçons de la police dans cet Alger colonial où le paraître se soumet au canon vestimentaire citadin. Quatre sont debout, on reconnaît (de gauche à droite) Rabah Bitat, Mostefa Ben Boulaid, Didouche Mourad et Mohamed Boudiaf. Les deux qui restent sont assis sur un tabouret ou une chaise, on reconnaît (de gauche à droite), Krim Belkacem et Larbi Ben Mhidi. Les assis sont probablement ceux qui ont les plus petites tailles. Cette photo a dû être prise le 23 octobre 1954, à Alger au domicile de Mourad Boukhechrou, sis au 24 avenue Bachir Bedidi, ex- rue Comte-Guillot. Le groupe s'était donné rendez-vous pour se répartir les responsabilités. Ainsi il fut décidé que

Mostefa Ben Boulaid prenne en main la zone I (Aurès), Mourad Didouche, la zone II (Constantinois), Krim Belkacem, la zone III (Kabylie), Rabah Bitat, la zone IV (Algérois) et Larbi Ben Mhidi, la zone V (Oranie). Quant à Mohamed Boudiaf, il fut nommé coordinateur national. C'est lors de cette réunion que fut rédigée la proclamation dite du 1er Novembre. Du reste Boudiaf s'envole très rapidement pour Le Caire, où il obtient l'accord de Ben Bella, Aït Ahmed et Khider, alors membres de la délégation extérieure du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Le groupe des Neuf venait ainsi de rompre définitivement avec le premier temps du mouvement national dominé par la personnalité de Messali Hadj. Les partisans de celui-ci, (qu'on appelait les messalistes) et les centralistes (siégeant au Comité central) du MLTD étaient entrés dans une opposition stérile les uns contre les autres pour le contrôle de l'appareil partisan. Ce groupe des Neuf, en fait n'émerge pas du néant. Il s'appuie dans sa majorité sur les activistes de l'OS (Organisation spéciale), une structure paramilitaire clandestine rattachée au MTLD.

R. N.



TRADUITE EN ANGLAIS

## La Constitution algérienne publiée par l'université d'Oxford

*La Constitution algérienne, révisée en 2016, vient d'être publiée dans l'encyclopédie universelle des Constitutions (Constitutions of the Countries of the World), éditée par les presses de la prestigieuse université britannique d'Oxford.*

PAR LAKHDARI BRAHIM

**L**e fait est d'autant plus notable, relèvent des experts, que sa publication par l'université d'Oxford intervient quelques mois seulement après son adoption par le Parlement (en février dernier).

La Constitution algérienne, traduite en anglais par les services des Presses de l'université d'Oxford, est accompagnée d'annotations, au bas de chaque page, rédigées par des spécialistes pour faciliter la compréhension de ses dispositions par les lecteurs.

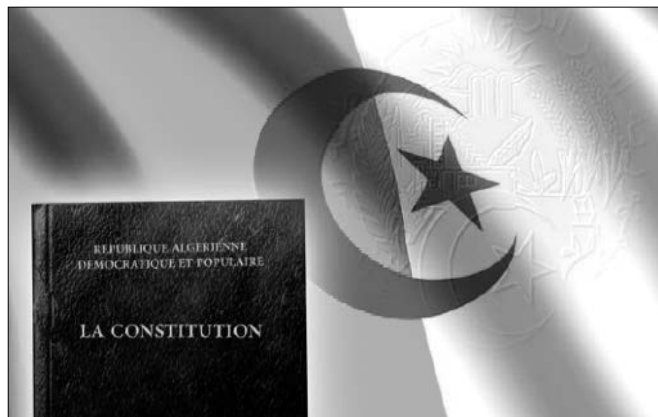
Le texte de la Constitution est précédé d'une note introductive élaborée, à la demande de l'université d'Oxford, par le professeur de droit Mohamed Bousoltane, qui cumule une trentaine d'années d'expérience dans le champ académique, notamment comme enseignant à l'université d'Oran.

Le professeur Bousoltane occupe actuellement le poste de directeur général du Centre d'études et de recherches constitutionnelles, auprès du

Conseil constitutionnel.

Dans cette note introductive, d'une cinquantaine de pages, le professeur Bousoltane évoque notamment les origines et le développement historique de la Constitution algérienne.

Dans une note de l'éditeur, les Presses de l'université d'Oxford, il est écrit que la note introductive décrit la transition d'un Etat socialiste et d'un système de parti unique vers "la première et authentique expérience démocratique dans le monde arabe". Elle couvre les événements d'octobre 1988, le référendum pour l'adoption de la Constitution de 1989 qui avait introduit le multipartisme, l'expérience des premières élections législatives pluralistes en 1991, "l'échec du processus démocratique au début des années 1990" et la révision constitutionnelle de 1996 qui a donné naissance à un Parlement bicaméral et un régime semi-présidentiel. La note introductive décrit aussi les révisions constitutionnelles de 2002 et 2008 qui étaient destinées à "renforcer les libertés en général et l'égalité,



notamment celle des genres", et la révision constitutionnelle de 2016. Elle explique que les principes généraux qui régissent la société algérienne, énoncées par la Constitution dans sa forme actuelle, sont "le régime républicain, la souveraineté populaire (le peuple est la source du pouvoir), la représentation démocratique, la représentation politique des femmes, la démocratie participative, la légalité, la séparation des pouvoirs, l'Islam comme religion d'Etat et le respect des droits des citoyens et des droits fondamentaux".

La note introductive évoque "le caractère social de l'Etat, le rapport entre l'Islam et l'Etat et la signification particulière des principes relatifs à la religion et la liberté de conscience et l'égalité, ainsi que la révision (constitutionnelle) de 2008 qui consacre le droit des femmes de participer à la vie politique".

Elle aborde aussi "la séparation des pouvoirs, le contrôle constitutionnel, le droit international et l'intégration régionale (de l'Algérie) dans les espaces africain, arabe et méditerranéen".

L. B.

BOUCHOUAREB EST CATÉGORIQUE

## "2017, année de la fin d'importation du ciment"

PAR INES AMROUDE

**L**e ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb, a affirmé hier à Adrar que «2017 sera l'année de la fin d'importation du ciment par l'Algérie». «L'année 2017 sera celle de la fin de l'importation par l'Algérie du ciment à la faveur des cimenteries réalisées ou en voie de l'être à travers différentes régions du pays dont la capacité de production globale annuelle devra atteindre les 6 millions de tonnes», a souligné Bouchouareb lors de l'inspection de la cimenterie de la commune de Timegtane, daïra d'Aoulef, 260 km à l'est d'Adrar, dans le cadre de sa visite de travail dans la région.

Le ministre de l'Industrie et des Mines a indiqué que ces projets industriels devront permettre au pays d'atteindre «l'autosuffisance en ciment et d'entamer la phase d'exportation vers l'étranger». Sur site, le ministre a suivi un exposé succinct sur cette importante entité industrielle, fruit d'un partenariat algéro-chinois. Cet ambitieux projet, dont les travaux de réalisation ont atteint un taux d'avancement de près de 90%, sera livré à la fin de l'année en cours, a-t-on expliqué à la délégation ministérielle.

Mettant en valeur cette démarche d'investissement dans le Sud, le ministre a mis l'accent sur la nécessaire prise en charge de certains volets, facteurs de réus-

site de pareilles unités industrielles dont la réalisation de la route reliant cette cimenterie, distante de 36 km du chef-lieu de la commune de Timegtane pour faciliter l'accès des véhicules lourds notamment. Bouchouareb, qui a mis à profit cette visite pour écouter les préoccupations soulevées par les responsables du projet liées notamment au manque de cadres et experts étrangers en raison des procédures d'obtention de visa, a rassuré que cette doléance sera prise en charge en coordination avec les autorités concernées. Le ministre de l'Industrie et des Mines poursuivra sa tournée dans la wilaya d'Adrar par la visite d'autres projets et installations relevant de son

département implantés à travers d'autres régions de la wilaya.

I.A.

BASES MILITAIRES AMÉRICAINES EN AFRIQUE DU NORD ET AU SAHEL

## Les inquiétudes de Louisa Hanoune

PAR CHAHINE ASTOUATI

**L**e Parti des travailleurs (PT) a exprimé, hier, ses inquiétudes concernant l'installation de bases militaires américaines dans les pays de la région dont le Niger en estimant qu'elles constituent une «menace directe sur la souveraineté et la sécurité nationales». Dans un communiqué, l'instance dirigeante du parti «considère comme un danger imminent l'installation de ces bases militaires américaines abritant des drones dans des pays limitrophes (Niger...) et considère que la présence militaire américaine à nos frontières de l'Est (Tunisie) constitue une menace

directe sur la souveraineté et la sécurité nationales».

Pour le PT, l'implantation des «bases militaires impérialistes en Afrique du Nord et au Sahel» constitue une menace contre la sécurité «de l'ensemble de la région et plus particulièrement notre pays, cible privilégiée des gouvernements des grandes puissances qui ne cessent d'exercer leurs pressions par divers moyens pour imposer un reniement des positions historiques de l'Etat algérien notamment sur la non-ingérence et la non-implication de l'Armée nationale populaire dans des conflits hors des frontières nationales».

Le secrétariat du bureau politique du PT a rappelé d'ailleurs l'annonce faite par une source gouvernementale américaine évoquant 300 frappes américaines menées en Libye dont certaines proches de nos frontières. Cette révélation «coïncide avec des rapports de milieux et centres d'études» réputés proches de l'administration américaine, qui évoquent ouvertement un risque (plan) de division de notre pays en quatre entités, et ce dans la foulée d'«une nouvelle vague de printemps arabe qui prendrait un nouveau départ à partir de l'Algérie !», s'indigne le parti de Louisa Hanoune.

C. A.

### UNE CACHE D'ARMES DÉTRUITE À BOUMERDÉS Trois éléments de soutien au terrorisme arrêtés

Trois éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés, alors qu'une cache d'armes et de munitions a été détruite samedi à Boumerdès par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), a indiqué hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

"Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'Armée nationale populaire a arrêté trois (3) éléments de soutien aux groupes terroristes, le 29 octobre 2016, à Boumerdès (1<sup>re</sup> Région militaire), tandis qu'un autre détachement a découvert une caches d'armes et de munitions contenant quatre (4) fusils de chasse, trois obus, trois bombes de fabrication artisanale, 2434 balles de différentes calibres, 15 kilogrammes de produits explosifs et des moyens de détention", précise le MDN. Par ailleurs, et dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, des éléments des gardes-frontières et de la Gendarmerie nationale de Tlemcen et de Tiaret (2<sup>e</sup> RM) "ont saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à 559,8 kilogrammes et arrêté deux narco-trafiquants".

A Djanel (4<sup>e</sup> RM) et Bordj Badji Mokhtar (6<sup>e</sup> RM), des détachements de l'ANP "ont appréhendé quatre contrebandiers et saisi cinq détecteurs de métaux, un groupe électrogène, un marteau piqueur et une moto, tandis qu'un autre détachement a saisi 520 litres de carburant à El Oued".

D'autre part, "un détachement de l'ANP et des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté, à Relizane et Tlemcen (2<sup>e</sup> RM), Illizi et Ouargla (4<sup>e</sup> RM) et Adrar (3<sup>e</sup> RM) 21 immigrants clandestins dont six de nationalité marocaine et quatre syriens", ajoute la même source.

R. N.

TROUVER « D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT »

# Les collectivités locales mises à rude épreuve

*Les collectivités locales sont mises à rude épreuve, en raison de la diminution, de 2 à 1 %, de la Taxe sur l'activité professionnelle (TAP).*

PAR CHAHINE ASTOUATI

Une réduction qui a engendré un manque à gagner de 50 milliards de DA pour les Collectivités locales, a affirmé le directeur général de la finance locale au ministère de l'intérieur, Azzedine Kerri, hier à l'Invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio algérienne. «*Nous avons enregistré une perte de 50 milliards, soit 36% de l'ensemble des ressources fiscales des collectivités locales*», a-t-il indiqué. Détaillant la provenance du budget communal, M. Kerri précise que «*les recettes fiscales représentent 65%, les patrimoines*

*gènèrent 5% et les 30% restant proviennent des dotations de l'Etat*». Avec la réduction de cette dernière recette, qui passera de 60 à 26 milliards DA, tel que prévu dans le projet de loi de finances 2017, les collectivités locales doivent, désormais, chercher d'autres sources de financement. Tout en rappelant que la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales mutualise l'ensemble des moyens pour les répartir aux communes dites défavorisées, l'invité de la Chaîne 3 a insisté sur l'obligation des communes à trouver, impérativement, des moyens pour compenser les déficits. Pour

cela, il faut, recommande-t-il, valoriser le patrimoine estimé à environs 202.000 biens entre locaux commerciaux, piscines, bibliothèques...), rentabiliser les marchés de proximité, rationaliser les dépenses et surtout réactiver la commission d'investissement locale par le recours à l'emprunt auprès des banques.

## Vers la réforme de la finance locale

Dès 2017, une réforme des finances locales sera mise en œuvre, annonce le représentant du ministère de l'Intérieur. «*Le but que le président de la République a fixé au gouvernement est de revoir cette*

*finance locale. D'abord, il faut aboutir à une nouvelle codification d'une fiscalité proprement locale*». Le gouvernement envisage, également, la création d'une «*régie communale*» afin d'améliorer le taux de recouvrement de la fiscalité locale. «*Nous proposons la création d'une régie communale pour pouvoir assister le trésorier dans le recouvrement des impositions*», a déclaré M. Kerri. Toujours dans le sillage de cette réforme, l'invité de la Chaîne 3 a indiqué que, dorénavant, le candidat à la présidence de l'APC sera obligé de penser aux sources de financement de son programme. C. A.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

### Plus de 3100 morts en neuf mois

Pas moins de 3164 personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la route, durant l'année en cours 2016. Les chiffres sont en baisse de 8% par rapport à la même période de 2015, a indiqué hier dimanche sur les ondes de la chaîne 1, le directeur général du Centre national de prévention routière, Ahmed Nait El Hocine. «*Un total de 22900 accidents de la route qui a causé pas moins de 35952 blessés, toujours durant la même période (2016), selon les chiffres annoncés par l'invité de la Radio nationale. Soit une baisse de (-17.10%) d'accidents comparativement à la même période de 2015. Cette baisse a conduit à une baisse significative de la mortalité avec (-12%)*», et 20% concernant les blessés, a précisé M. Nait El Hocine à la Radio nationale. Les causes principales de ces hécatombes routières sont, selon, Ahmed Nait El Hocine le facteur humain avec son excès de vitesse, les dépassements dangereux et la perte de contrôle du véhicule. A cela s'ajoute les nouveaux permis. Les conducteurs ayant des permis de conduire de moins de 5 ans représentent 50% des conducteurs impliqués dans des sinistres, a-t-il noté. Interrogé sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour une meilleure surveillance et contrôle des routes, M. Nait El Hocine a souligné la nécessité d'améliorer le dispositif de surveillance et de contrôle «*par le déploiement d'un système de radar fixe qui permettra de sécuriser des axes routiers accidentogènes et qui va venir en renfort à l'action opérée par les services de sécurité*». «*Ce sera un système automatisé de sanctions à l'aide de radars fixes, une politique qui a apporté des résultats significatifs dans les pays où elle a été adoptée*», a-t-il affirmé. Le responsable a dévoilé, les détails du projet d'amendement de la loi 14/10 sur la sécurité routière, soulignant que cela touchera plusieurs axes affecterait, y compris le réexamen de la structure et de I. A.

LA CONCRÉTISATION DE L'ACCORD D'ALGER S'ANNONCE COMPLIQUÉE

## Toujours hors de portée

PAR RAYAN NASSIM

Un accord entre membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) semble, à ce stade, toujours hors de portée, a indiqué hier, l'agence Reuters. Les grands pays producteurs, comme la Russie, le Mexique ou le Brésil n'ont toujours pas pris d'engagement, lors d'une rencontre à Vienne hier samedi, à contribuer à la réduction de la production mondiale de brut décidée en septembre lors de la réunion du cartel à Alger. Les pays hors-Opep toujours dans l'expectative Cette «*prudence*» est due en grande partie à l'absence d'accord au sein

même des membres de l'Opep, indique la même source. Les exigences de l'Iran, de l'Arabie saoudite et de l'Irak accentuent les doutes, voire le scepticisme des acteurs et experts pétroliers, quant à la concrétisation de l'accord d'Alger. Après sept heures de pourparlers à Vienne en fin de semaine, qualifiés de «*positifs*», les participants ont simplement convenu de se retrouver (encore), avant la réunion formelle de l'Opep prévue le 30 novembre prochain, toujours dans la capitale autrichienne. Certains acteurs se montrent tout de même optimistes et conviennent qu'un prix de 60 dollars le baril serait le plus adapté. «*Nous devons nous entendre*

*sur les chiffres, il est important de nous revoir avec des chiffres détaillés. Nous nous sommes mis d'accord pour nous revoir dans 3 à 4 semaines, parce chaque pays a sa propre position*», a déclaré le vice-ministre kazakh de l'Énergie, Magsum Mirzagaliyev, selon l'agence Reuters. Ainsi, les producteurs non-Opep et les marchés sont dans l'expectative d'un accord entre membres du cartel, avant d'envisager une contribution concrète des autres acteurs pétroliers. La dernière fois que l'organisation a convaincu d'autres acteurs de réduire leur production remonte au «*début du millénaire*», souligne la même source. R. N.

PROMOTION DES EXPORTATIONS

## Le Fonds de promotion élargit ses financements

Le Fonds spécial de promotion des exportations (FSPE) étend désormais ses contributions financières aux opérateurs algériens participant aux manifestations économiques organisées également en Algérie, a indiqué un arrêté interministériel publié au Journal officiel no 57. «*80% des frais engagés pour l'organisation et la participation aux manifestations économiques spécifiques organisées au niveau national consacrées à la promotion des produits algériens destinés à l'exportation*», précise ce texte qui fixe

aussi la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale du FSPE. Institué par la loi de finances de l'année 1996, le FSPE était destiné auparavant à apporter un soutien financier aux exportateurs dans les actions de promotion et de placement de leurs produits sur les marchés extérieurs uniquement. Ces contributions sont accordées aux opérateurs économiques au titre de la prise en charge d'une partie des coûts de transport, transit et manutention des marchandises des-

tinées à l'exportation ainsi que de la participation aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger et au titre d'études des marchés extérieurs, de l'information des exportateurs et l'étude pour l'amélioration de la qualité, des produits et services destinés à l'exportation. Les sources de financement du FSPE sont la Taxe intérieure de consommation (TIC) dont 5% des recettes y sont affectées, et les contributions des organismes publics et privés ainsi que les dons et legs. R. N.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

## Une réflexion pour impliquer les hommes

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a engagé hier à Alger une réflexion pour impliquer les hommes dans la prévention de la violence à l'égard des femmes. Il s'agit d'un atelier de réflexion organisé par le ministère de la Solidarité nationale en collaboration avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) en vue d'élaborer une stratégie visant à impliquer les hommes dans la prévention de ce fléau. Des représentants de plusieurs secteurs et du mouvement associatif participent à cette rencontre de

deux jours pour proposer les grands axes de cette stratégie. Dans une déclaration à la presse, la directrice générale de la famille, de la condition de la femme et de la cohésion sociale au ministère de la Solidarité nationale, Khadidja Ladjel, a fait état du lancement, en 2017, d'une étude sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes en Algérie. Cette étude qui sera réalisée en partenariat avec le FNUAP, devra cerner les aspects «*quantitatifs et qualitatifs*» pour recueillir le «*maximum d'informations*» sur le phénomène de la violence faite aux

femmes, selon Mme Ladjel. La même responsable a indiqué que l'élaboration de la stratégie vise une «*plus grande implication*» des hommes dans la prévention des violences faites aux femmes et à communiquer «*d'avantage*» sur le sujet. Pour sa part, la représentante du FNUAP en Algérie, Mariam Khan, a salué les «*progrès*» enregistrés en Algérie dans le domaine de la protection et de la promotion de la femme, estimant que dans le monde, «*une femme sur trois a vécu une forme de violence*». R. N.

TASSILI AIRLINES OUVRE UNE LIAISON RÉGULIÈRE ALGER-BISKRA

# Les Zibans tout près des touristes

*La compagnie aérienne publique Tassili Airlines (TAL) a inauguré, samedi, une liaison régulière Alger-Biskra, dans le but, notamment, de contribuer au développement de l'activité économique et touristique à Biskra et sa région.*

PAR AMAR AOUIMER

Cette desserte, qui sera à raison de deux vols par semaine (jeudi et samedi), a été proposée avec une tarification promotionnelle sur le prix du billet à 7.000 DA. Présent à la cérémonie de lancement, le wali de Biskra Ahmed Karoum a indiqué que cette nouvelle ligne est un "acquis pour la région et son activité économique et touristique". "L'ouverture de cette ligne est une réponse à notre demande formulée en matière du transport et au profit de la population de Biskra", a dit M. Karoum, ajoutant que la wilaya de Biskra demandera "davantage de dessertes locales et internationales, avec plus de capacité". Pour sa part, le P-DG de TAL, Belkacem Harchaoui, a expliqué que l'ouverture de cette ligne intervient essentiellement à la demande de cette région en matière de transport. M. Harchaoui a assuré dans ce sens que la



compagnie va étudier toute demande concernant l'ouverture de lignes aériennes. "Nous souhaitons que notre clientèle va profiter de nos offres (promotionnelles) notamment durant les différentes occasions. Nos offres tarifaires sont adaptées à toutes les franges de la société", a-t-il encore dit. Afin de faciliter les réservations et de s'approcher de la clientèle locale, une agence de Tassili Airlines sera ouverte prochainement à Biskra. Rencontrés durant ce vol inaugural, plusieurs passagers ont salué l'ouverture de cette nouvelle desserte qui leur facilitera les déplacements entre Alger Biskra en leur évitant les longs trajets. "D'habitude, on fait plus de 7 heures en voiture ou par autobus entre Alger et Biskra. Aujourd'hui on a fait ce trajet en 50 minutes, avec confort et sécurité.

C'est une bonne chose pour nous et pour les habitués de cette destination", a dit une dame à bord de l'avion qui a transporté une cinquantaine de passagers. Le vol inaugural a été effectué à bord du Bombardier CASH Q400.

## TAL renforce ses dessertes domestiques

Le nombre de lignes domestiques que compte désormais cette compagnie aérienne est de 26 en attendant l'ouverture d'autres lignes devant desservir El Bayadh, Jijel et Béjaïa, a indiqué M. Harchaoui. Par ailleurs, TAL envisage d'ouvrir une nouvelle rotation de la ligne (Alger-Nantes), ouverte en juin dernier afin de renforcer cette ligne à raison de deux vols par semaine (dimanche et vendredi).

La compagnie qui possède en toute propriété une flotte de 12 aéronaves de divers types, dont la capacité varie entre 37 et 155 sièges, assure, outre des lignes domestiques, cinq dessertes à l'international, exclusivement vers la France, (Paris, Strasbourg, Marseille, Nantes, et Lyon). Cette compagnie avait été créée en 1998 dans le cadre d'une joint-venture entre Sonatrach et la compagnie Air Algérie, avant de devenir une filiale à 100% du groupe pétrolier depuis 2005. Avant de se lancer dans le transport régulier grand public, TAL transportait le personnel de Sonatrach et assurait des dessertes internationales réservées aux travailleurs de sociétés étrangères du secteur de l'énergie activant en Algérie.

A. A.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Atteindre la souveraineté alimentaire par l'agro-écologie est faisable

En plus de fournir aux populations des produits sains, l'agriculture écologique peut permettre à un pays d'être souverain sur le plan alimentaire et de résister à d'éventuelles crises, ont estimé des spécialistes en agro-écologie qui plaident pour le changement de "philosophie agricole" pour aller vers une agriculture naturelle respectueuse de l'environnement. "L'agro-écologie est une agriculture qui est à cheval entre le milieu naturel et les activités humaines. Le principe c'est d'optimiser l'utilisation de l'eau et garder le sol vivant", explique Olivier Hebrard, écologiste et spécialiste en agro écologie au sein de l'association française Terre & humanisme.

"Atteindre la souveraineté alimentaire par l'agro-écologie est tout à fait faisable. Il faut revenir aux époques passées où les populations se nourrissaient d'elles même et où les villes avaient des ceintures maraîchères qui alimentaient les centres urbains", selon ce spécialiste qui a animé une conférence sur la souveraineté alimentaire à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie (ENSA).

Ce conférencier, qui a relevé les principes de l'agro-écologie et son impact positif sur l'environnement, a évoqué les conséquences de l'arsenal chimique hérité de la Seconde Guerre mondiale et réutilisé dans la production de fertilisants à destination de l'agriculture intensive.

En conséquence, la fertilité des sols a connu depuis une chute "dramatique", dit M. Hebrard. Actuellement, la dégradation et la perte des sols à cause d'une chimie démesurée met en danger la sécurité alimentaire des pays développés, d'après cet expert. "La ville de Paris, par exemple, a seulement trois jours d'autonomie alimentaire", a-t-il dit.

"En cas de crise suite à une guerre ou à une catastro-

phe naturelle, des millions de personnes seront privées de nourriture. D'autant plus que les économistes voient venir des crises alimentaires d'ici 15 ans à cause des conflits géopolitiques et climatiques", selon cet expert.

Evoquant le cas de l'Algérie qui subit actuellement les effets de la dépendance de la rente pétrolière, M. Hebrard suggère de créer des "ceintures agricoles durables" tout en arrêtant l'urbanisation galopante au détriment des terres fertiles. Il préconise aussi aux décideurs d'installer les paysans dans une dynamique agro-écologique et faire des liens entre les consommateurs citadins et ces producteurs respectueux de l'environnement qui s'installent autour des villes.

## Changer de paradigme

"Vu les conséquences sur l'environnement et la santé humaine, il faut changer complètement de philosophie agricole. Il faut être intransigeant concernant l'utilisation d'engrais et de molécules chimiques, de pesticides et d'engrais minéraux", suggère ce spécialiste. Il a également cité le cas des semences hybrides et OGM dont le principe est de rendre les agriculteurs dépendants pour qu'ils achètent chaque année ces semences, alors que le bon choix serait de revenir aux semences locales qui produisent chaque année les agriculteurs, selon lui. C'est pourquoi, a-t-il insisté, les consommateurs doivent soutenir les agriculteurs qui se sont engagés dans ce "nouveau paradigme".

"Le modèle agricole actuel a des externalités terribles sur la santé. Le nombre de cancers est dramatique", note le conférencier.

Alors que l'agro-écologie connaît une révolution dans le monde occidental, en Algérie, l'agriculture durable

est pratiquement inexistante, à l'exception de l'agriculture vivrière pratiquée dans les zones rurales.

"La question de l'agro-écologie s'impose dans la mesure où si on ne choisit pas cette orientation, on va détruire nos sols et au bout de quelques années on ne pourra plus se nourrir", estime, pour sa part, Karim Rahal, président du Collectif Torba qui active dans la sensibilisation du consommateur algérien à vivre dans le respect de la terre, de la nature et de l'environnement.

En Algérie, l'agro-écologie a existé jusqu'à ce que le colon français ait introduit des techniques de surexploitation des terres.

"Actuellement, nous sommes en train d'aller vers la surexploitation des terres au niveau du sud", regrette-t-il. Initié par des consommateurs conscients des effets négatifs de l'agriculture intensive et la nécessité de préserver l'environnement, le collectif Torba vise à développer des partenariats avec les producteurs pratiquant l'agro écologie pour écouler leur production. "Nous sommes prêts à l'aider à commercialiser et à développer son exploitation. C'est comme ça qu'on pourrait à l'avenir développer une nouvelle vision de l'agriculture", estime M. Rahal.

Pour ce faire, cette association "d'agro-consommateurs" mise sur la formation du public à travers trois niveaux de formation: le premier concerne le grand public pour montrer comment produire ses propres légumes naturels en ville.

Le deuxième niveau est destiné aux citadins qui ont des parcelles de terre et qui veulent cultiver leurs propres légumes, tandis que le troisième concerne les agro-écologistes souhaitant investir dans la culture de produits agricoles naturels.

R. E.

JIJEL

## 41 tonnes de sardine pêchées à Ziam Mansouriah

Une quantité dépassant les quarante et une tonnes de sardine a été pêchée récemment au port de Ziam Mansouriah (Ouest), a indiqué la Directrice de wilaya de la Pêche et des ressources halieutiques, Nadia Ramdane.

Cette prise, réalisée quelques jours après l'Aïd El-Adha, coïncidant avec la reprise des activités de pêche, constitue un record jamais atteint dans cette wilaya côtière, a indiqué cette responsable.

Sur les marchés de proximité et au niveau de la poissonnerie centrale de la ville de Jijel, les prix de cette espèce halieutique à la grande joie des consommateurs, notamment les bourses moyennes, se situent entre 130 et 250 dinars selon la qualité et la fraîcheur du produit exposé à la vente. D'autres espèces de poissons ont également vu leurs prix chuter sensiblement, a-t-on constaté.

En période estivale, le prix de la sardine oscillait entre les 500 et 700 dinars, rappelle-t-on. La sardine de la région de Jijel très prisée pour son goût aussi bien par les consommateurs que les revendeurs qui trouvent preneurs dans plusieurs wilayas du pays, a-t-on affirmé au chef-lieu de wilaya.

BORDJ BOU-ARRERIDJ

## Distribution de subventions aux associations sportives

Des subventions d'un total de 97 millions DA ont été distribuées aux associations sportives de Bordj Bou-Arreridj, selon l'Assemblée populaire de wilaya.

Dix-sept millions DA sont allés au NR Bordj Bou-Arreridj de volleyball auteur la saison passée d'un doublé championnat-coupe, 11 millions DA au NR BBA de basket-ball (super-division) et 10 millions DA au CR BBA d'handball a précisé la même source.

Deux clubs d'athlétisme ont reçu huit millions DA tandis que trois millions DA ont été accordés à l'équipe d'handisport féminin (handball) et sept millions DA à l'association Choumou de natation pour personnes aux besoins spécifiques.

Les associations de sports individuels ont bénéficié d'aides financières allant de 200.000 à 1 million DA. Aucune subvention n'a été allouée à l'USF BBA (football) suite à la sanction qui lui a été infligée par la commission de compétition de la ligue amateur et portant sa relégation en divisions inférieures pour non-paiement de ses créances estimées à 30 millions DA, selon la même source.

APS

ALGER, DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

# Ouverture de cinq nouveaux stades

*Pour renforcer les structures déjà existantes dans la capitale, la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) de la wilaya d'Alger vient de procéder à l'ouverture de cinq nouveaux stades de proximité, a annoncé, à l'APS, le responsable du service d'investissement à la DJS, Hakim Mokhtari, précisant que c'est les communes d'Ouled Chebel, Birtouta, de Souidania, Mehalma et de la Casbah qui en ont bénéficié.*

PAR BOUZIANE MEHDI

Les travaux d'engazonnement de sept stades de proximité à Draria, Bordj El-Bahri, Raïs Hamidou (02), Bologhine (02) et les Sablettes, sont en cours de réalisation avec une enveloppe financière de 120 millions DA, a fait savoir le responsable de la DJS.

Le lancement des travaux de construction de sept autres aires de jeu, d'un montant avoisinant les 140 millions DA, doit, par ailleurs, être confirmé par les services concernés de la wilaya d'Alger, a indiqué l'APS, soulignant qu'il s'agit des aires de jeux d'El-Harrach, Bentalha, Gué de Constantine (Cité Hayet et Bâtiment 7), de Bouzareah (Fougeroux et



Céléste) et d'El-Madania (Djenane Lakhdar).

Par ailleurs, le service d'investissement de la wilaya d'Alger a finalisé le cahier de charges pour le revêtement en gazon synthétique de 20 stades de proximité d'un montant global de 300 millions DA, qui vont faire des heureux, à coup sûr, parmi les jeunes dont certains, comme à Birtouta par exemple où la population a fortement augmenté du fait des multiples opérations de relogement, font tout simplement la queue pour pouvoir jouer un

match de football sur des terrains de réplique, en bitume de surcroît, avec tous les dangers que cela représente. La Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya d'Alger gère, entre autres, des salles omnisports et des piscines olympiques et semi-olympiques, a rappelé l'APS, affirmant qu'elle a réalisé, depuis 1997, quelque 1.200 espaces de jeu dans les 57 communes que compte la wilaya d'Alger.

B. M.

EL-OUED, LUTTE CONTRE LE COMMERCE INFORMEL

## Réalisation de 406 locaux dans les marchés

Les travaux de réalisation de 406 locaux commerciaux au sein des marchés d'El-Oued devront être lancés dans les quelques semaines à venir dans le cadre de l'organisation des circuits commerciaux et de la lutte contre le commerce informel, a annoncé l'Assemblée populaire communale (APC).

Ces locaux seront construits au niveau des espaces commerciaux réputés et à forte fréquentation de consommateurs, à l'instar du marché central, de l'espace connu sous le nom de Souk Libya et la Place de la Jeunesse, a indiqué à l'APS le président de l'APC par intérim, Bachir Bouferoua.

240 locaux seront destinés au commerce des fruits et légumes, des viandes rouge et blanche et du poisson, dans le respect des normes techniques propres à ce genre d'activités et visant à préserver la santé publique. Ces commerces seront répartis entre Souk Libya (200) et le marché central (40) qui accueillera aussi 150 locaux destinés à abriter les commerces de tissus, à savoir dans des baraques appelées être éradiquées. Seize autres



locaux sont prévus à la Place de la Jeunesse, a précisé M. Bouferoua. Les services techniques de la commune ont préparé les cahiers de charge pour ces locaux et les entreprises réalisatrices de ce projet ont été sélectionnées pour le lancement prochain des travaux.

Dans le cadre de l'opération d'organisation des espaces commerciaux à travers un programme de réhabilitation et d'aménagement des marchés, les pouvoirs publics ont mobilisé également une enveloppe d'un million DA pour l'aménagement d'une aile du

marché central d'El-Oued et 1,1 million DA pour l'aménagement du marché de gros des fruits et légumes, en attendant de dégager d'autres financements pour l'aménagement d'une autre aile du marché central pour le mettre aux normes requises, a précisé la même source.

Les services de la commune ont attribué l'année dernière à des jeunes 120 locaux commerciaux au marché dit Souk Libya, dans le cadre de l'éradication du commerce informel.

APS



OUARGLA, FERME D'ÉLEVAGE DE LA CREVETTE À HASSI BENBDALLAH

# Programme "ambitieux" de développement de l'aquaculture

*La nouvelle ferme expérimentale de Hassi Benabdallah devra jouer un rôle pivot en matière d'accompagnement de la concrétisation du programme ambitieux, piloté par le ministère de tutelle, pour le développement de l'aquaculture et le renforcement de la production aquacole, a affirmé Taha Hamouche.*

PAR BOUZIANE MEHDI

La ferme d'élevage de la crevette à Hassi Benbdallah (20 km d'Ouargla) est appelée à jouer un rôle pivot dans l'accompagnement du programme "ambitieux" de développement de l'aquaculture en Algérie, a indiqué, mercredi dernier à Ouargla, le coordonnateur des services de la pêche au Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche (MADRP), Taha Hamouche, qui s'exprimait lors d'un symposium sur l'élevage de crevettes en milieu saharien. Le même responsable, ajoutant que ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération algéro-sud-coréenne, pourra contribuer aussi à la création d'emplois, surtout pour la main-d'œuvre locale dans les régions du sud du pays. S'agissant des projets aquacoles en production, le directeur du département de l'aquaculture au MADRP, Ramdane Oussaid, dans une intervention sur la situation actuelle et les perspectives de l'aquaculture en Algérie, a indiqué que sur 75 barrages exploitables à l'échelle nationale pour la pratique de la pêche continentale, 40 font l'objet d'exploita-



tion de la part de 55 concessionnaires, avec une production estimée à 2.000 tonnes/an de différentes espèces de poissons.

Le même responsable a relevé, concernant la pisciculture artisanale intégrée à l'agriculture, qui suscite un vif engouement des agriculteurs, notamment en zones sahariennes, que 248 exploitations agricoles ont bénéficié d'alevins, sachant que la production annuelle atteint une moyenne de 200 tonnes de poissons d'eau douce, telle que le Tilapia du Nil, a indiqué l'APS, ajoutant que dans son intervention sur l'introduction générale de l'élevage de la crevette dans les fermes aquacoles, le chef du projet à l'institut Sud-coréen de recherche et de développement dans le domaine de la pêche «IFS» (National Institute of Fisheries Science), In-Kwon Jang, a mis en relief les performances et le développement constaté dans les deux projets consacrés à l'élevage de crevettes, à savoir la ferme d'El-Marsa (Skikda), réalisée pour le développement de l'aquaculture en eau marine, et celle de Hassi Benabdallah (Ouargla) en eau saumâtre.

Ces deux fermes, réalisées au titre d'une coopération algéro-sud-coréenne, constituent une première en Afrique, notamment grâce à l'utilisation de procédés modernes d'élevage de crevette telles que la technique "biofloc" (technique d'élevage de pois-

son d'eau douce et de la crevette), a ajouté Ramdane Oussaid.

Dans son exposé sur la stratégie de développement et les potentialités de l'industrie liées à l'élevage de la crevette en Algérie, le directeur du Centre national de recherche et de développement de la pêche et l'aquaculture (CNRDPA), Rachid Anane, a fait état d'une nouvelle opération retenue pour réaliser une unité de fabrication d'aliments d'une capacité de 10 tonnes/jour, au niveau de la ferme de Hassi Benabdallah, signalant que les bâtisses de cette future structure sont construites.

Après le premier succès enregistré par la ferme d'El-Marsa, un second succès vient d'être confirmé par la maîtrise du savoir-faire des techniques d'élevage de crevettes à Hassi Benabdallah, située dans une zone aride caractérisée par des conditions climatiques extrêmes, selon les organisateurs, a affirmé l'APS, ajoutant qu'organisé par l'Agence sud-coréenne de coopération internationale (KOICA) et l'institut sud-coréen "NIFS", en collaboration avec le CNRDPA et la Direction de la Pêche et des Ressources halieutiques d'Ouargla, ce symposium a pour objectif de promouvoir l'élevage de la crevette auprès de la communauté universitaire et des scientifiques, ainsi que des promoteurs et porteurs de projets désireux d'investir dans l'aquaculture.

EL-BAYADH, COMMUNE DE SIDI-TAÏFOUR

## Projets pour désenclaver et améliorer le cadre de vie

Plusieurs projets, de différents secteurs, sont retenus à travers la commune de Sidi-Taïfour (El-Bayadh), dans le but de désenclaver la région et améliorer le cadre de vie du citoyen, selon les responsables locaux de cette collectivité.

Il est relevé, dans cadre, le lancement prochain des travaux de réalisation d'une route reliant sur 34 km la commune de Sidi-Taïfour (El-Bayadh) à celle de Tadjerouna (Laghout), susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement dans la région et de réduire de 65 km la distance de la route qui séparait jusque là les deux wilayas, a précisé les responsables locaux du secteur des travaux publics (DTP).

Lors de sa sortie d'inspection dans la région, le wali d'El-Bayadh, Abdallah Benmansour, a mis en valeur l'importance de ce projet névralgique en matière de relance des activités agricoles, appelées à se développer au

regard des potentialités existantes, notamment la fertilité du sol, l'abondance de l'eau, en plus de réduire la distance entre les wilayas voisines d'El-Bayadh et Laghouat.

Doté d'une enveloppe de 450 millions DA, ce projet prévoit également la réalisation d'un ouvrage d'art, a-t-on ajouté à la DTP. La commune de Sidi-Taïfour s'est vue accorder, cette année, un financement de plus de 119 millions DA pour la réalisation de trois opérations d'aménagement urbain.

Livrables en huit mois, ces opérations sont projetées dans différents quartiers et cités de la commune, selon la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction.

Elles portent, notamment, sur le revêtement des rues, ainsi que la réalisation de trottoirs et l'extension de l'éclairage public au niveau du chef-lieu de la commune.

La commune a bénéficié aussi, au titre

des programmes sectoriels de développement (PSD), d'une enveloppe de plus de 88 millions DA pour la réalisation d'un projet de protection de cette commune contre les risques d'inondations.

Retenu parmi les priorités des efforts de développement local, ce projet, lancé en fin 2014, a atteint jusqu'ici un taux d'avancement de 80%, selon les explications fournies par les responsables du projet. Le wali d'El-Bayadh a, lors de l'inspection dernièrement des chantiers du projet, mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la cadence de réalisation pour livrer le projet avant le mois de janvier prochain.

Sur une longueur de 1,9 km, ce projet devra protéger le tissu urbain de la commune de Sidi-Taïfour et sa population estimée à près de 3.000 habitants, a indiqué la même source.

APS

ORAN

## Lot de 60.000 doses de vaccin antigrippe

Un lot de 60.000 doses de vaccin antigrippal fourni par l'institut pasteur d'Alger a été reçu mercredi dernier par la direction de la santé et de la population de la wilaya d'Oran en prévision de la campagne de vaccination dimanche prochain, a-t-on appris auprès du service prévention de cette structure de santé publique.

"Nous avons reçu mercredi dernier un lot de 60.000 doses de vaccin antigrippe que nous avons distribué aux 54 polycliniques implantées à travers les communes de la wilaya", a indiqué à l'APS le chef de service prévention à la direction de la santé et de la population, Dr Youcef Boukhari, rappelant que la première opération de vaccination qui ciblera les principales personnes concernées débutera dimanche prochain.

Il s'agit des malades chroniques (des diabétiques, des personnes atteintes d'hypertension (HTA), des cardiopathes, des asthmatiques et des immo-dialysés) et les femmes enceintes, a-t-il dit.

La deuxième opération de vaccination antigrippale, destinée aux personnes âgées n'ayant aucune pathologie, aura lieu une fois la réception du quota de la wilaya d'Oran, estimé à 30.000 doses, a-t-il ajouté.

Concernant les personnes ayant la carte Chiffa, ils peuvent se procurer le vaccin sous ordonnance délivré par un médecin dans n'importe quelle pharmacie, a ajouté Dr Boukhari.

SIDI BEL-ABBES

## 14 opérations de développement à Sidi Chaïb

La commune de Sidi Chaïb (Sidi Bel-Abbès) vient de réceptionner 14 opérations de développement dans plusieurs secteurs, a-t-on appris dimanche du président d'APC, Youcef Gharbi.

Cette commune relevant de la daïra de Merhoum a bénéficié d'une enveloppe financière de plus de 34 millions DA au titre du programme communal de développement (PCD) de l'exercice 2015 contribuant à la réalisation de ces opérations.

Elles ont porté notamment sur la réhabilitation et l'extension du réseau AEP (3 millions DA) et du bassin d'assainissement (2,5 millions DA).

Ce programme a permis également l'aménagement urbain d'une nouvelle cité (3,3 millions DA), ainsi que de la route menant à Bir Lahmam (4,4 millions DA) et la réalisation de stations de bus. Il a porté, en outre, sur l'achèvement des travaux de réfection, de maintenance de l'éclairage public et d'aménagement d'espaces verts et du stade municipal.

Ces opérations de développement réceptionnées contribuent à améliorer le cadre de vie de la population de cette collectivité, a souligné le P/APC.

APS

IRAK

# Opération pour couper les axes entre Mossoul et la Syrie

**Des forces paramilitaires irakiennes ont ouvert un nouveau front dans la bataille pour Mossoul en lançant une offensive pour reprendre une ville du nord-ouest au groupe Etat islamique (EI) et couper ses liens avec la Syrie.**

**D**es combattants des Unités de la mobilisation populaire (Hachd al-Chaabî), une coalition de milices chiites soutenues par l'Iran, veulent reconquérir Tal Afar, une ville qui était majoritairement peuplée de musulmans chiites avant d'être prise par l'EI en 2014. Peu impliquées jusque-là dans la vaste opération lancée le 17 octobre pour reprendre Mossoul, les milices chiites interviennent dorénavant sur le seul front où les forces terrestres irakiennes n'étaient pas déployées, à l'ouest de la ville, en direction de la Syrie voisine.

*"L'opération vise à couper le ravitaillement de Mossoul depuis Raqa (chef de l'EI en Syrie) afin de resserrer le siège de Mossoul et de libérer Tal Afar",* a déclaré à l'AFP le porte-parole des milices du Hachd al-Chaabî, Ahmed al-Assadi. Selon lui, l'opération vise à reprendre, outre Tal Afar, les villes de Tal Abta et de Hatra, à proximité de laquelle se trouve un site archéologique inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco, mais déjà vandalisé par l'EI. La participation des milices chiites à l'offensive de Mossoul est source de tensions, Kurdes et sunnites irakiens n'y étant pas favorables.

Les milices chiites ont indiqué qu'elles ne comptaient pas entrer dans Mossoul. Elles ont été par le passé accusées d'exactions quand elles entraient dans des villes peuplées de sunnites.

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a des mises en garde si elles s'en prenaient aux populations turkmènes. *"Si jamais les Hachd al-Chaabî sèment la terreur là-bas, alors notre réponse sera différente",* a-t-il prévenu, selon l'agence de presse progouvernementale Anadolu, sans préciser les mesures pris-



es le cas échéant. Les relations entre les paramilitaires chiites et la coalition internationale menée par les Etats-Unis sont également tendues mais ces milices sont très populaires en Irak, majoritairement chiite.

## Avancée au Sud

Sur un autre front, au sud de Mossoul, les forces fédérales ont repris samedi la localité d'Al-Choura, dans une zone où se déroulaient des combats depuis plus d'une semaine. Le Centre de commandement irakien a annoncé *"la libération totale du district d'Al-Choura"*.

Ces opérations interviennent en dépit d'une annonce par la coalition internationale d'une *"pause"* des forces irakiennes afin de consolider les gains obtenus depuis le début de leur offensive. Pendant la pause, les troupes irakiennes *"se repositionnent, se ré-équipent et font du nettoyage"* dans les zones conquises, a affirmé vendredi soir le porte-parole militaire de la coalition anti-EI, le colonel américain John Dorrian.

Mais quelques heures après cette annonce, un communiqué militaire irakien a indiqué que *"les opérations militaires continuaient"*.

Au fur et à mesure de l'avancée vers

Mossoul des troupes de Bagdad, des milliers de civils payent le prix de l'offensive, l'Onu faisant état de l'enlèvement par l'EI de près de 8.000 familles autour de la cité des bords du Tigre, vraisemblablement pour être utilisées comme *"boucliers humains"*.

*"La stratégie dépravée et lâche (de l'EI) consiste à essayer d'utiliser la présence des civils pour mettre des zones ou des combattants à l'abri des opérations militaires",* a affirmé vendredi le Haut-commissaire de l'Onu pour les droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein.

L'Onu a, par ailleurs, dénoncé un massacre par l'EI de plus de 250 personnes cette semaine dans et autour de la deuxième ville d'Irak.

Plus de 17.500 personnes ont été déplacées depuis le début de l'offensive, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'Onu a prévenu que près d'un million de personnes pourraient être forcées de quitter leurs foyers, provoquant une situation d'urgence humanitaire.

Depuis le début de l'offensive, les jihadistes ont également lancé une série d'attaques dans différentes villes pour faire diversion, dont un raid spectaculaire à Kirkouk.

Des responsables ont annoncé, samedi,

qu'une nouvelle attaque similaire, à Ramadi, à l'ouest de Bagdad, avait été déjouée et onze personnes arrêtées.

La capitale a, elle, été endeuillée par un nouvel attentat revendiqué par l'EI, qui a fait au moins quatre morts dans un quartier chiite de l'ouest. Le kamikaze s'est fait exploser près d'une tente où des chiites distribuaient de la nourriture à des pèlerins se rendant dans la ville sainte de Kerbala, selon des sources de sécurité.

## Mais que dit l'Onu des crimes de guerre de la coalition internationale en Syrie ?

La Russie a transmis à l'Onu une liste de crimes de guerre commis en Syrie par la coalition internationale. Le rapport souligne que l'aviation menée par les Etats-Unis depuis octobre 2015 a effectué à plusieurs reprises des frappes qui ont causé la mort des civils et l'arrêt du fonctionnement d'infrastructures importantes. Les membres de la coalition internationale parlent d'une seule et même voix des crimes de guerre commis par la Russie à Alep, qui auraient causé son éjection du Conseil des droits de l'Homme (CDH) de l'Onu. La Russie de son côté a préparé une liste des crimes de guerre dont se seraient rendus coupables les pays membres de la coalition. La liste est détaillée et comprend les plans des lieux bombardés où des civils ont perdu la vie. La coalition aurait bombardé des hôpitaux, précise le rapport :

Toutes les preuves présentées dans le rapport sont accompagnées de cartes de tous les endroits qui ont fait l'objet de frappes de la coalition internationale. Le rapport revient sur le problème de *"l'opposition modérée"* qui n'a jamais été réglé par les Etats-Unis et leurs alliés. Les crimes commis par des groupes et groupuscules terroristes qui font partie des *"modérés"* ont été mis à part dans le rapport transmis à l'Onu, parmi ces derniers se trouve Nour al-Din al-Zenki, qui d'après Moscou serait soutenu par les Etats-Unis et la France. Désormais c'est à l'Onu de réagir.

CENTRAFRIQUE

## 25 morts dans des violences en province

Au moins 25 personnes, dont six gendarmes, ont été tuées jeudi et vendredi en Centrafrique, lors de violences déclenchées par des groupes armés dans la ville de Bambari (250 km au nord-est de Bangui) et ses environs, selon la force de l'Onu en Centrafrique (Minusca).

*"Selon les informations reçues, six gendarmes et quatre civils auraient perdu la vie vendredi matin, lors d'une embuscade sur l'axe Bambari-Grimari. La veille, des affrontements entre éléments anti-balaka et ex-séléka avaient*

*causé 15 morts et un certain nombre de blessés à Mbriki et Belima, dans les environs de Bambari"*, dans le centre du pays, indique, samedi 29 octobre, un communiqué de la Minusca.

La Minusca condamne par ailleurs une attaque armée menée vendredi après-midi par des anti-balaka contre huit de ses fonctionnaires, alors qu'ils se dirigeaient vers l'aéroport de Bambari. *"Un enfant de sept ans a été blessé et est actuellement soigné par les Casques bleus mauritaniens"*, ajoute le communiqué, soulignant

que *"toute atteinte contre les Casques bleus est passible de poursuites pénales internationales"*.

## « Mettre fin au cycle d'attaques »

Relevant la récente montée de la tension dans certaines régions du pays, provoquée par des affrontements entre éléments armés des ex-séléka et anti-balaka, la force de l'Onu appelle les groupes armés à *"mettre fin au cycle d'attaques et représailles"*.

La Centrafrique peine à se

relever du chaos de la guerre civile provoquée en 2013 par le renversement de l'ex-président François Bozizé par des rebelles séléka (coalition en sango) majoritairement musulmans, qui avait entraîné une contre-offensive des milices anti-balaka majoritairement chrétiennes. L'intervention de la force française Sangaris – dont la mission prendre officiellement fin lundi – et de la Minusca a mis fin aux massacres mais n'a pas réussi à stabiliser la situation sécuritaire dans ce pays classé parmi les plus pauvres au monde.

Des attaques de groupes armés dans plusieurs localités de province ont ainsi fait plusieurs dizaines de morts ces dernières semaines. Le 24 octobre, quatre civils ont été tués et 14 personnes blessées lors de violences à Bangui où un collectif de la société civile centrafricaine avait appelé à une journée ville morte pour demander le retrait de la Minusca, accusée de passivité face aux groupes armés. La Minusca, qui compte plus de 10.000 soldats et policiers, rejette avec vigueur ces accusations.

# L'Algérie face à la nouvelle révolution mondiale de l'information et des télécommunications

*Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, un ensemble de technologies utilisées pour traiter, modifier et échanger de l'information, plus spécifiquement des données numérisées qui regroupent les innovations réalisées en matière de volume de stockage et de rapidité du traitement de l'information ainsi que son transport grâce au numérique et aux nouveaux moyens de télécommunication, ont des implications au niveau de la gouvernance politique, la gestion des entreprises et des administrations et un impact également sur notre nouveau mode de vie renvoyant au savoir et à l'innovation permanente.*



**Un déficit de la balance des paiements pour l'Algérie à 30 milliards de dollars fin 2016**

# L'Algérie face à la nouvelle révolution mondiale de l'information et des télécommunications

*Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, un ensemble de technologies utilisées pour traiter, modifier et échanger de l'information, plus spécifiquement des données numérisées qui regroupent les innovations réalisées en matière de volume de stockage et de rapidité du traitement de l'information ainsi que son transport grâce au numérique et aux nouveaux moyens de télécommunication, ont des implications au niveau de la gouvernance politique, la gestion des entreprises et des administrations et un impact également sur notre nouveau mode de vie, renvoyant au savoir et à l'innovation permanente.*

PAR ABDERRAHMANE MEBTOUL

affaires, du contexte économique et du climat pour l'innovation, du cadre politique et réglementaire, et de l'impact économique et social des TIC.

## Un classement pour l'ensemble des pays

Pour chacun de ces paramètres, le rapport a également élaboré un classement pour l'ensemble des pays. Le rapport explique que l'Algérie continue à afficher un faible effet de levier des TIC, avec l'un des impacts les plus faibles mondialement sur le plan économique (143<sup>e</sup> place mondiale pour ce critère) et social (141<sup>e</sup>). Il souligne également qu'une mauvaise infrastructure des TIC (119<sup>e</sup>), combinée à une faible base de compétences (101<sup>e</sup>), se traduit par des niveaux très faibles d'utilisation des TIC (140<sup>e</sup>).

Le rapport précise que l'Algérie se classe respectivement à la 100<sup>e</sup> place sur la base du critère de l'usage individuel des TIC, au 144<sup>e</sup> rang dans leur usage dans le domaine des affaires, et pointe à la 139<sup>e</sup> position dans leur utilisation dans la sphère institutionnelle et gouvernementale. En outre, il considère que « les graves déficiences dans le cadre réglementaire (141<sup>e</sup>) et les insuffisances dans l'environnement des affaires et de l'innovation (143<sup>e</sup>) entravent les capacités positives qui découlent des TIC ». Par ailleurs, il est constaté qu'à l'échelle arabe, l'Algérie se classe à l'avant-dernière place, suivie de la Libye.

## Un réel problème de communication en Algérie

Politiques, entrepreneurs, citoyens, nous vivons tous aujourd'hui dans une société de la communication électronique, plurielle et immédiate qui nous contraint à prendre des décisions en temps réel. L'indice Networked Readiness Index, qui a permis au World Economic Forum d'établir son classement de 144 pays, permet d'évaluer l'impact des TIC sur l'économie et la compétitivité de chaque pays. Networked Readiness Index (NRI), qui évalue la disponibilité de 144 pays à exploiter les TIC en termes notamment de croissance, de compétitivité, ainsi que de la prospérité de leurs citoyens. Pour le mesurer, l'indice NRI calcule l'aptitude d'un pays à exploiter pleinement les TIC en termes respectivement d'infrastructures des TIC, du coût d'accès et de disponibilité des compétences requises pour un usage optimal, de l'utilisation des TIC par les gouvernements et le milieu des

Par ailleurs, une étude menée récemment par le bureau d'études Research and Markets indique que le nombre d'abonnés algériens à l'Internet devrait enregistrer une croissance estimée à 12,8% durant les cinq prochaines années. Le taux de pénétration restera faible, soit 3,2% en 2013 contre 2,2% actuellement. L'étude estime le taux de pénétration en matière de haut débit à 1,9% seulement, précisant que le nombre d'abonnés n'excède pas 1,3 million de personnes pour un marché qui dépasse les 37 millions d'individus en 2013. Au sein des entreprises algériennes, « la culture d'informatisation traîne et il existe un réel problème de communication en Algérie. Malgré l'accès limité au haut débit fixe et mobile, une enquête de 2014 classe l'Algérie à la 41<sup>e</sup> place avec 4,3 millions d'utilisateurs de Facebook ». Les hommes en représentent 67% contre 33% de femmes et environ 90% des utilisateurs de ce réseau social ont moins de 35 ans.



## Le mode de gouvernance, l'anesthésiant !

Une autre étude de l'INSEAD, effectuée fin 2012, a abouti à la conclusion que l'Algérie est très peu productif en comparaison avec d'autres nations. En effet, selon les résultats de cette enquête, l'Algérien produit à peine 6,2 dollars en une heure de travail alors qu'un Sud-Coréen en produit 38 et un Allemand 62.

Or l'Algérien n'est pas improductif, comme le montrent ses réussites à l'étranger. C'est le mode de gouvernance qui a anesthésié, par la distribution passive de la rente, et la corruption socialisée, la majorité de la population active, reflet de la crise de confiance — Etat-citoyens — ne pouvant que conduire le pays au suicide collectif. Le retard dans les TIC n'est qu'un aspect éditorial de cette situation.

NB1 - Un intéressant rapport élaboré pour le gouvernement français en 2010 des professeurs et directeur de recherche au

CNRS de Paris, Nicolas Curien et d'Alain Muet et Eric Cohen en référence sur la nouvelle économie permet de poser les enjeux. Si la nouvelle économie se résumait au développement du commerce de biens et services sur Internet, il s'agirait là d'un phénomène certes important pour l'avenir, mais dont les conséquences demeureraient assez circonscrites.

Or, les changements organisationnels qu'entraîne la diffusion des technologies de l'information portent en réalité vers tous les secteurs de l'ancienne économie, et ce sont ces changements qui induisent une nouvelle révolution industrielle. Comme les précédentes, celle-ci résulte de la combinaison de plusieurs facteurs et se manifeste sous plusieurs dimensions, notamment : l'avènement de « l'entreprise-réseau », l'autonomisation du travail, le rôle moteur des marchés financiers dans la dynamique industrielle et les processus d'innovation, la transformation profonde

de la gestion des savoirs et la montée en puissance d'une économie de la connaissance, alors qu'à l'ère industrielle, les travailleurs des industries taylorisées ne devenaient opérationnels qu'en étant « dépouillés des savoirs, des habiletés et des habitudes développés par la culture du quotidien.

Egalement un changement important sur le rôle des marchés financiers. Le développement de la nouvelle économie entraîne également une mutation importante du fonctionnement des marchés financiers. La déréglementation des marchés, amorcée aux Etats-Unis dans les années 80, a ouvert à la concurrence des secteurs initialement occupés par des quasi-monopoles. A cette déréglementation, s'est ajoutée une profonde modification des modes de financement des entreprises qui a conduit, en l'espace de quelques années, d'une économie de l'intermédiation financière dominée par le crédit à une économie

de marchés financiers.

Un impact sur les politiques gouvernementales avec la prise de conscience des enjeux de la société de l'information qui a conduit la plupart des gouvernements à mettre en œuvre des programmes d'action portant sur le développement des infrastructures, l'administration électronique, la formation et l'éducation, la lutte contre la fracture numérique et enfin sur la régulation et les enjeux internationaux. Les incidences sont planétaires. Les mutations que connaît l'économie mondiale ont leur équivalent dans le domaine de l'information et de la communication. Où en est exactement l'Algérie par rapport à l'international.

Dr Abderrahmane Mebtoul, professeur des universités, expert international

# Un déficit de la balance des paiements pour l'Algérie à 30 milliards de dollars fin 2016

*L'objet de cette présente contribution est d'analyser la structure des échanges extérieurs de l'Algérie de 2013 à septembre 2016.*

PAR ABDERRAHMANE MEBTOUL

**L**e risque comme je l'ai analysé dans maintes contributions (voir [www.google.com](http://www.google.com) - 2015/2016) est de se retrouver, au vu dernières statistiques officielles, incluant pas seulement les biens mais les services et les transferts légaux de capitaux avec un déficit de la balance des paiements de 30 milliards de dollars fin 2016 et donc un puisement dans les réserves de change.



## 1- Situation de la balance commerciale en 2014 et 2015

Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour la période de l'année 2014 font ressortir un excédent de la balance commerciale de 4,63 milliards de dollars US, soit une diminution de 53,49% par rapport à celui enregistré durant l'année 2013. Cette tendance s'explique simultanément par une hausse des importations et une baisse des exportations. En termes de couverture des importations par les exportations, les résultats en question, dégagent un taux de 108% en 2014 contre 118% enregistré en 2013. Concernant la structure des exportations hors hydrocarbures, elles sont toujours marginales toujours dominées par les dérivées d'hydrocarbures, et les déchets ferreux et semi-ferreux, excepté le sucre pour un montant de 2,582 milliards de dollars. Nous avons - alimentation 0,62% ; - énergie et lubrifiants 94,54% - produits bruts 0,28% - demi-produits 4,48% - biens d'équipement industriels 0,05% - biens de consommation non alimentaires 0,03% . Les dérivées d'hydrocarbures, dont les huiles représentent 988 millions de dollars soit 36,35, ammoniac 568 millions de dollars soit 21,29%, engrais 292 millions de dollars soit 11,33% et hydrogène/ gazeux 47 millions de dollars soit 1,82% ayant un total de 71,79%. Pour la situation de la balance commerciale en 2015, nous avons une récession de 39,91% par rapport à 2014. Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour la période de l'année 2015 font ressortir un déficit de la balance commerciale de 13,71 milliards de dollars contre un excédent de 4,31 milliards de dollars durant l'année 2014. En termes de couverture des importations par les exportations, les résultats en

question, dégagent un taux de 73% en 2015 contre 107% enregistré en 2014. La structure se présente ainsi : alimentation 0,62% - énergie et lubrifiants 94,54% - produits bruts 0,28% - demi-produits 4,48% - biens d'équipement industriels 0,05% - biens de consommation non alimentaires 0,03% . Pour les exportations hors hydrocarbures, elles sont marginales toujours dominées par les dérivées d'hydrocarbures, et les déchets ferreux et semi-ferreux, excepté le sucre. Les huiles représentent 588 millions de dollars soit 37,34%, l'ammoniac 502 millions de dollars soit 24,35%, les engrais 439 millions de dollars soit 21,27%, hydrogène gazeux, 25 millions soit 1,21%, soit un total de 84,17%.

## 2- Situation de la balance commerciale janvier/septembre 2016

Selon le Centre national de l'information et des statistiques des Douanes (CNIS) durant les neuf premiers mois 2016 les principaux clients sont l'Italie avec 3,8 mds usd (19,07), l'Espagne avec 2,71 mds usd (13,5%), la France avec 2,24 mds usd (11,21%), les Etats-Unis avec 1,6 mds usd (8,22%) et le Canada avec 1,06 mds usd (5,31%). Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine garde la première position avec un total de 6,19 mds usd (17,64%), suivie de la France avec 3,66 mds usd (10,45%), de l'Italie avec 3,66 mds usd (10,44%), de l'Espagne avec 2,72 mds usd (7,76%) et de l'Allemagne avec 2,15 mds usd (6,13%). Les importations de biens ont été de 35,084 milliards de dollars soit une baisse de 11,09% durant la même période de 2015 avec une part alimentation de 6,114 milliards de dollars (17,42%) et une part de demi produits montrant la faiblesse du taux d'intégration de 8,652 milliards de dollars (24,66% du total) et les biens d'équipements industriels de 11,548 milliards de dol-

lars (32,24%) en espérant qu'ils seront rentabilisés. Si la même tendance se poursuit au dernier trimestre 2016, les importations de biens seront de l'ordre de 48 milliards de dollars. Comme entre 2010/2015, les services non compris dans ces calculs ont été de l'ordre de 10/12 milliards dollars/an et si l'on ajoute les transferts légaux de capitaux des firmes étrangères 3/5 milliards de dollars/an, les sorties de devises pour 2016, supposant une compression, approcheront ou dépasseront 60 milliards de dollars. Les exportations ont été durant ces neuf premiers mois de 20,045 milliards de dollars contre 26,932 milliards de dollars pour la même période soit une baisse de 25,57% donnant un déficit commercial de 15,04 milliards de dollars. Les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales puisque la rubrique, énergie/lubrifiants dépasse 95% et tous les autres produits pour les neuf premiers mois totalisent 1,25 milliard de dollars dominance des produits demi produits 936 millions de dollars dont 70% de dérivées hydrocarbures 1 et les produits agricoles pour 208 millions de dollars. Ainsi, le déficit de la balance commerciale de janvier à septembre 2016 s'est établi à 15,04 milliards de dollars. A la même tendance le déficit commercial fin 2016 devrait clôturer à 20,05 milliards de dollars. Si l'on ajoute seulement minimum 7 milliards de dollars de transferts de services et 3 milliards de dollars de transferts légaux de capitaux (le montant pourrait être supérieur), le déficit de la balance des paiements, seul document de référence valable, approchera ou dépassera 30 milliards de dollars et ce bien entendu que le cours se maintient à un niveau de 50 dollars et plus.

## 3- Aller vers des réformes structurelles ou au FMI horizon 2020

Les exportations ne couvrent les importations qu'à hauteur de 57%

durant les 9 premiers mois de 2016 contre 68% à la même période de 2015. L'important déficit annoncé devant toujours distinguer la dépense en dinars et la dépense en devises, aura un impact sur le niveau futur des réserves de change. On ne peut compresser les importations à l'infini quitte à paralyser tout le secteur économique et aller vers une spirale inflationniste à deux chiffres avec des incidences politiques et sociales. C'est que 83% du tissu économique en 2016 est constitué de petits commerce/services. Le secteur industriel représente moins de 5% du produit intérieur brut et sur ces 5% plus de 95% sont des PMI/PME peu innovantes. Environ 70% des besoins biens finis et semi finis des ménages et des entreprises publiques et privées dont le taux d'intégration ne dépasse pas 15/20% provient de l'extérieur. Or, une rencontre aura lieu en décembre 2016 Algérie/Afrique ayant pour but d'encourager les exportations hors hydrocarbures en Afrique. Or, dans la structure des exportations algériennes, les hydrocarbures continuent à représenter l'essentiel des ventes à l'étranger. La question posée est la suivante : quels produits exportera l'Algérie. La dynamisation des sections hors rente exportatrices 2017/2020, dans le cadre des valeurs internationales, (coût/qualité), tenant compte de la forte concurrence internationale, dépendra des réformes structurelles qui tardent à venir. Or, cela conditionne des entreprises publiques et privées innovantes reposant sur la recherche/développement et les nouvelles technologies, pour être compétitives. Je recommande au gouvernement et à certains médias d'éviter les émotions de voir l'ennemi extérieur partout alors que le mal et la guérison sont en nous et dépendent de nous et analyser objectivement la structure économique actuelle et ses perspectives, de l'économie algérienne, si l'on a une économie diversifiée en termes de coût/qualité face à la concurrence internationale qui sera de plus en plus rude, devant éviter les discours qui ne portent plus. L'Algérie n'a pas d'autres choix : ou continuer dans la voie actuelle et aller directement vers le FMI horizon 2020 avec des incidences géostratégiques ou faire les réformes structurelles, devant profiter de cette aisance financière relative de court terme pour amortir les chocs sociaux impliquant une moralité sans faille de ceux qui dirigent la Cité et un langage de vérité fondé sur un dialogue productif. Elle en a les potentialités.

**Dr Abderrahmane Mebtoul,**  
professeur des universités,  
expert international



FESTIVAL INTERNATIONAL DE THÉÂTRE DE BEJAIA

# Une dizaine de spectacles en plein air libre



*Le théâtre non conventionnel (théâtre de rue) aura la part belle lors de la 8e édition du Festival international de Béjaïa, prévue depuis hier et ce, jusqu'au 4 novembre prochain, avec la programmation d'une dizaine de spectacles en plein air libre sur un répertoire qui en compte 22 pièces, a indiqué samedi le commissaire du Festival, le dramaturge Omar Fetmouche.*

**"C'**est la philosophie du TRB qui s'inscrit dans une perspective de modernisation de son théâtre, en dehors des espaces traditionnels", a-t-il souligné dans une conférence de presse, expliquant sa volonté d'initier de nouvelles expériences, dans de nouveaux contextes à

faire valoir en dehors de la forme de la représentation du théâtre del art qui, à ses yeux impose, est une forme de "soumission du spectateur, appelé en conséquence à prendre part et à réagir de façon active à ce qui lui est proposé". "Le but du travail dramaturgique est de favoriser la proximité en plaçant le spectateur au centre du dispositif scénique", a-t-il ajouté, en mettant en exergue le thème générique de ce rendez vous, dédié au "théâtre et mythe en méditerranée", dont l'expérience depuis l'antiquité est d'inspiration populaire, dans des espaces alternatifs et dans des situations de la vie quotidienne.

Fort Tchekovien, Fetmouche estime que "tout le théâtre devrait se faire en dehors du théâtre". Et, pour en donner la mesure artistique et esthétique de ce genre théâtral, il renvoie au moins à deux spectacles prévus à l'occasion, celui de la compagnie helvétique Mezza Luna, intitulée "Gilgamesh", et qui narre l'épopée d'un roi irakien en quête d'immortalité, ou encore son

égal, de la compagnie Franco-chilienne "Teatro del silencio", dirigé par Mauricio Celedon, qui pose des questions existentielles.

Pout autant, Fetmouche n'a pas tourné le dos au théâtre conventionnel et surtout au mono drame, en retenant à l'affiche de beaux spectacles, à l'instar de "Le porteur histoire", primé en 2014 de deux Molières pour les qualités de sa mise en scène et son texte. Le cas vaut aussi pour le théâtre irakien qui, lors de la session précédente, avait marqué de façon inattendu le public, sorti étourdi de bonheur.

17 pays et 27 compagnies animeront ce festival qui, par ailleurs, sera adossé à plusieurs autres activités dont des hommages, l'un à Nabil Farès, récemment ravi à la vie, et Muhiya, le dramaturge d'expression berbère, des formations, notamment de critiques journalistiques ainsi qu'un colloque international dédié au "théâtre et mythe en Méditerranée".

VISION DE L'ART ROMANESQUE

## Aborder par Lahbib Sayeh et Jean-Christophe Ruffin

L'écrivain algérien Lahbib Sayeh et son homologue français Jean Christophe Ruffin ont livré, vendredi au 21e Sila (Salon international du livre d'Alger), leurs visions de l'écriture romanesque, nourries, respectivement, par les vicissitudes dans un contexte politique violent, et par la pratique de la médecine.

Auteur respecté et reconnu par ses paires, Lahbib Sayeh a témoigné du "traumatisme" subi après la "saisie" de son premier roman "Zaman Namroud" (Le temps de Nimrod) et de son "exil" en 1994 dans le Sahara algérien en pleine violence terroriste, tout en développant son rapport à la langue arabe et à l'histoire de l'Algérie, à la lumière de ces événements.

Neurologue, ancien diplomate et actuellement membre de l'Académie Française, Jean-Christophe Ruffin a fait un parallèle entre les "regards" du médecin et celui du romancier. Il a

également défendu une forme classique du roman et une écriture vouée à la "transmission du bonheur".

Ces deux auteurs, invités dans le cadre du programme "Estrade" du 21e Sila, ont partagé leur conception de l'art romanesque devant une vingtaine de personnes pour chaque conférence.

Celle donnée par Lahbib Sayeh a été, toute fois, rehaussée par la présence des écrivains algériens Waciny Laredj et Zineb Laâouedj qui lui ont rendu un hommage appuyé et salué un "novateur", particulièrement dans le domaine de la langue romanesque.

Ce renouvellement de l'Arabe dans le roman, par l'utilisation d'une "langue intermédiaire, proche de la ruralité" pour dénoncer le "tribalisme" a été une des raisons, a expliqué L. Sayeh, de la "saisie de tous les exemplaires" de son premier roman.

"Ce livre ("Zaman Namroud") a été le premier roman à affronter le pouvoir du parti unique (...), j'ai été cerné chez

moi par des jeunes +remontés+ (...) ceux-là mêmes pour qui, en tant qu'homme de gauche, j'avais écrit avec cette langue particulière", a dit Lahbib Sayeh en évoquant, avec émotion, l'incident qui lui a valu une rupture avec l'écriture durant treize années.

Paru en 1985, "Zaman Nemroud" se lit comme un critique sociale et politique de l'Algérie des années 1970. Se déroulant dans la ville de Saïda, il se distingue par son utilisation de la langue populaire algérienne.

Outre ce premier roman, Lahbib Sayeh a également parlé de ses expériences linguistiques dans son roman "Tilka El Mahabba" (Cet amour), inspiré du parlé d'Adrar (sud de l'Algérie) et du soufisme, ainsi que du rapport entre l'histoire de la Guerre de libération et la décennie de violence terroriste, développé dans son dernier livre "Colonel Zbarbar".

Ayant à son actif une longue carrière

EN ALGÉRIE EN NOVEMBRE

### Speed Caravan en tournée



Le groupe français de rock et chaâbi, Speed Caravan sera en tournée en Algérie au moins de novembre prochain et ce, dans 4 villes.

Constantine, Annaba, Tlemcen et Oran auront la chance de voir le groupe de fusion en action, du 3 au 9 novembre. Alger n'ayant pas été retenue parmi les antennes de l'Institut français, organisateur de l'événement.

Le groupe mené par l'artiste algérien Medhi Haddab se produira le 03 novembre à 18h à l'hôtel Méridien d'Oran, le 9 novembre au Théâtre régional de Annaba. Les concerts de Tlemcen et Constantine, qui se dérouleront respectivement les 5 et 7 novembre à 19h, n'ont pas encore de lieu défini.

Créé en 2005, Speed Caravan est connu pour ses mélanges de genre, allant du pur rock à la musique arabo-andalouse. Après avoir orientalisés des tubes de « The Cure » ou « Chemical Brothers », la formation sort son premier album, où collabore de grands noms, dont Rachid Taha.

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS  
WILAYA DE MILA

N° D'IDENTIFICATION FISCALE: 408015000043003

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

- En application des dispositions de l'article 52 du décret présidentiel n° 15/247 du 06 dhou el hidja 1436 correspondant au 20 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des travaux publics de la wilaya de Mila informe l'ensemble des soumissionnaires dans le cadre de l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales du 16/05/2016 du résultat d'évaluation des offres et des entreprises retenues provisoirement pour le projet de **CONTROLE DES TRAVAUX DE REALISATION ROUTE RELIANT CW 02 (BIN ELHITANE) ET RN 105 AVEC ETUDE ET CONSTRUCTION D'UN PONT (SUR OUED REDJAS)**
- LOT N°01 : REALISATION ROUTE RELIANT CW 02 (BIN ELHITANE) ET RN 105 SUR 05 KM  
- LOT N°02 : ETUDE ET CONSTRUCTION D'UN PONT (SUR OUED REDJAS)  
- LOT N°03 : CONSTRUCTION D'UN DALOT N°5 (5x8x2.25)

Le résultat est donné comme suit :

| LE PROJET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | LABORATOIRE             | Note technique | MONTANT OFFRE EN DA    | OBSERVATION         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|------------------------|---------------------|
| <b>CONTROLE DES TRAVAUX DE REALISATION ROUTE RELIANT CW 02 (BIN ELHITANE) ET RN 105 AVEC ETUDE ET CONSTRUCTION D'UN PONT (SUR OUED REDJAS)</b><br>• LOT N°01 : REALISATION ROUTE RELIANT CW 02 (BIN ELHITANE) ET RN 105 SUR 05 KM<br>• LOT N°02 : ETUDE ET CONSTRUCTION D'UN PONT (SUR OUED REDJAS)<br>• LOT N°03 : CONSTRUCTION D'UN DALOT N°5 (5x8x2.25) | <b>BAGHDADI MOHAMED</b> | <b>61</b>      | <b>3 002 922,00 DA</b> | <b>moins disant</b> |

- ✓ Outre les droits de recours prévus par la législation en vigueur, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre du présent avis d'attribution provisoire de marché, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter du premier affichage de l'avis d'attribution provisoire du marché,
- ✓ Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Midi Libre n° 2922 - Lundi 31 octobre 2016 - Anep - 432 700

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BEJAIA  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

## AVIS D'ADJUDICATION AVEC SOUMISSION CACHETEE

Il sera procédé le **mercredi 30 novembre 2016** à dix (10) Heures du matin au Siège Wilaya-Direction De L'administration Locale, à une mise aux enchères publique par adjudication par voie de soumissions cachetées pour la location du parking wilaya (ex souk el fellah) devant servir de droit de stationnement de véhicules automobiles légers, en vertu de l'adoption du présent cahier des charges, et ce pour une **mise à prix de 10 000 000 dinars par an**, pour une superficie de **7 300 M<sup>2</sup>**, pour une **durée d'une (01) année**.

Les intéressés désirant participer à cette adjudication, devront déposer leurs dossiers au niveau de la Direction de l'administration locale, dûment justifiés des pièces exigées ci-après :

- 1) une demande d'admission à l'adjudication établie sur papier timbré, avec l'offre du montant annuel de la location du terrain.
- 2) Extrait de naissance.
- 3) Un extrait du casier judiciaire.
- 4) Un extrait de rôle apuré.
- 5) La justification sur papier timbré d'une caution solvable et solidaire.
- 6) Le récépissé égal au 1/10 de la mise à prix (chèque certifié).
- 7) Ne pas avoir eu de litige avec l'administration pour l'exploitation de bien similaire.

Remise d'une copie du cahier des charges, contre paiement d'une somme de deux mille (2000) dinars, représentant les frais de reproduction.

Les dossiers devront être soumis ouverts pour procéder à la vérification de toutes les pièces exigées à l'exception de la demande de soumission qui doit être soumise par voie cachetée, adressée au Nom du wali de la wilaya de Bejaia-direction de l'administration avec mention :

**« Soumission par adjudication exploitation de parking wilaya »**  
**À ne pas ouvrir,**

Il est recommandé aux soumissionnaires que leur présence le jour de l'adjudication est indispensable pour assister à l'ouverture des plis.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée pour le **28 novembre 2016** avant 14 Heures.

**N.B. : -Tout dossier incomplet sera rejeté.**

- Les personnes ayant un contentieux antérieur dans la gestion des aires de stationnement avec un organisme public ne sont pas admises à concourir.

Midi Libre n° 2922 - Lundi 31 octobre 2016 - Anep - 432 782

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS  
DE LA WILAYA DE MILA  
NIF 408015000043003

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

En application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, La Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Mila informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales paru dans les quotidiens nationaux EL Mouharir EL Youmi en date du 14/06/2016 et Midi Libre en date du 14/06/2016, concernant les travaux dans le cadre du Programme Réparation des dégâts causés par les intempéries 2012 sur les Chemins Communaux que l'attribution provisoire des lots suivants est arrêtée comme suit :

| N° Lot | Désignation                                                                                                                                                                 | Soumissionnaire                     | NIF                 | La note Technique | Montant en TTC    | Délai   | Critère de choix    |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------|---------------------|
| 15     | LOT N°15: Réparation des dégâts causés par les intempéries sur le Chemin Communal reliant RN27 à Bouaadja sur 10 km (Commune de Grarem Gougga).                             | Khodja Eulama Abdesslam             | 174 430 400 361 120 | 81,00/100         | 105 580 800,00 DA | 08 mois | Offre moins disante |
| 20     | LOT N°20 Réparation des dégâts causés par les intempéries sur le Chemin Communal reliant CW 135A et Boudadad sur 5 km (1 <sup>er</sup> tranche) (Commune de Tassala Lenta). | SARL Djimil Med Said et Fères de TP | 000 425 006 625 193 | 100,00/100        | 59 866 560,00 DA  | 04 mois | Offre moins disante |

Les soumissionnaires qui contestent ce choix disposent d'un délai de **10 jours** à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse pour présenter leurs recours à la commission des marchés de la Wilaya.

Les soumissionnaires non retenus sont invités à se rapprocher de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Mila (Service de l'Entretien et de l'Exploitation des Infrastructures de Base) au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de présent avis d'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Le Directeur des Travaux Publics

Midi Libre n° 2922 - Lundi 31 octobre 2016 - Anep - 432 701

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE EL HADJ LAKHDAR DE BATNA

VICE RECTORAT CHARGE DU DEVELOPPEMENT, DE LA PROSPECTIVE ET DE

L'ORIENTATION

NIF : 098905015000245

## AVIS D'INFRUCTUOSITE

Conformément à la disposition de l'article 40 du Décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant la réglementation des marchés publics et des délégations de services public, et suite au procès-verbal d'évaluation des offres, L'Université BATNA1 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'opération N° : 06/VRDPO/UBI/2016 relative à la : **REALISATION D'UN CENTRE DE RECHERCHE EN HISTOIRE À L'UNIVERSITÉ BATNA**, lancé et paru dans les journaux (MIDI LIBRE) le 13/08/2016 et (الشروق) le 14/08/2016, que l'opération est déclarée infructueuse pour le motif de : le financement de l'opération ne peut pas être assuré.

Midi Libre n° 2922 - Lundi 31 octobre 2016 - Anep - 432 784

COUPE DE LA CAF (FINALE)

# Le rêve est toujours permis pour les Crabes

*Malgré le nul (1-1) à domicile, en match aller, le MO Béjaïa garde intactes ses chances pour remporter le sacre final de la Coupe de la Confédération africaine de football.*

PAR MOURAD SALHI

Les Crabes, qui n'étaient pas loin d'une victoire avant-hier sur leurs bases, ont l'esprit braqué vers la manche retour, prévue le 6 novembre prochain à Lumumbashi. En vu de la physionomie de la manche aller disputée au stade Mustapha-Tchaker, le Mouloudia de Béjaïa pourra revenir avec le trophée de la République démocratique du Congo. Les spécialistes en la matière sont unanimes à dire que le TP Mazembe n'est plus cette coriace équipe qui domine le football continental. Le constat a été fait lors du match aller où les poulains de l'entraîneur français Hubert Velud étaient venus uniquement pour défendre.

Du côté du MO Béjaïa, le match d'avant-hier a donné certainement à réfléchir au staff technique, notamment à l'entraîneur Nacer Sandjak. Au delà du résultat technique de cette rencontre qui aurait pu être beaucoup meilleur, le premier responsable à la barre technique des Verts a constaté quelques erreurs, notamment sur le plan défensif. Les coéquipiers de Salhi devront profiter de ce laps de temps qui précède la manche retour



pour apporter les réglages qui s'imposent. Le club phare de la Vallée de la Soummam s'envolera vendredi prochain pour Lumumbashi à bord d'un vol spécial. Mais avant, le staff technique aura trois jours à profiter à Sidi Mouassa avant de rallier le Congo. *"Cette finale se joue sur deux mi-temps. Une à Blida et une autre à Lubumbashi. Ce score de parité reste toujours piège. Malgré que les choses auraient pu être beaucoup meilleures, je dirai que les joueurs ont fait ce qu'il fallait. Il y avait énormément de précipitation et surtout une baisse de régime lors de la seconde période. Nous allons travailler sur ce volet et j'espère que tout sera prêt pour la se-*

*conde manche. Une chose est sûre, nous gardons toujours nos chances de remporter ce trophée"*, a indiqué l'entraîneur béjaoui Nacer Sandjak.

Les coéquipiers de Yaya, auteur du but du MOB, sont déterminés à aller chercher le trophée du côté du Congo, comme ce fut le cas lors des demi-finales face au FUS Rabat.

Le staff technique, qui s'est montré jusque-là satisfait, aura certainement des détails à parfaire pendant cette période avec l'ultime étape prévue dans une semaine. Le premier responsable à la barre technique des Crabes, sait pertinemment qu'il aura des réglages à faire notamment sur le plan psychologique des joueurs avant le

départ pour la capitale congolaise, Lumumbashi.

En tout cas, la mission des Yesli, Ferhat, Rahal et consorts ne s'annonce pas aussi facile contre une équipe du Tout Puissant Mazembe qui ne lâche rien sur ses bases. *"Marquer un but en match aller constitue un avantage pour nous. Cela va nous faire énormément de bien pour la manche retour. Une chose est sûre, le MOB est un adversaire coriace que nous sommes appelés à prendre très au sérieux"*, a indiqué, de son côté, l'entraîneur Hubert Velud.

M. S.

LIGUE 1 MOBILIS (9<sup>E</sup> JOURNÉE)

## Le MCO et l'ESS reviennent à une longueur du leader

Le MC Oran et l'ES Sétif sont revenus samedi à une longueur du leader l'USM Alger, en faisant respectivement match nul à Tizi-Ouzou face à la JSK (1-1) et en s'imposant en déplacement contre le NA Hussein-Dey (2-0) en clôture de la 9<sup>e</sup> journée du Championnat de Ligue 1 Mobilis de football.

Le MCO qui tenait sa place de leader jusqu'à la première minute du temps additionnel, s'est fait surprendre par Ferhani (90+1), remettant les pendules à l'heure après l'ouverture du score signée Souibaa (29e) pour les Oranais.

A Alger, le Nasria a complètement raté sa sortie face à l'Aigle Noir de Sétif en concédant une défaite pour les débuts du coach français Alain Michel sur le banc des Sang et Or.

Amokrane (44') et Nadji (82') ont permis à l'Entente de réaliser une belle opération, rejoignant à la deuxième place le MCO avec 18 points chacun. En revanche, le NAHD a essuyé sa troisième défaite de rang.

Dans l'autre match disputé samedi, l'USM Bel-Abbès, très en verve, s'est offert le DRB Tadjenanet (3-1) grâce à un triplé de son attaquant Balegh. Il s'agit de la deuxième victoire de

rang de l'USMBA après celle ramenée d'Alger face au CR Belouizdad (1-0). Jeudi en ouverture de cette journée, l'USMA, le leader fragilisé, a essuyé une surprenante défaite sur le terrain du promu le CA Batna (2-1) alors que le MC Alger (4e, 14 pts) a été tenu en échec à Omar-Hamadi par la JS Saoura (0-0).

L'Olympique de Médéa a réussi l'incroyable exploit de l'emporter (3-2) face au CS Constantine, alors qu'il était mené (2-0) sur son propre terrain, au moment où le RC Relizane a battu le CR Belouizdad (1-0). Sur sa lancée, le RC Relizane a remporté une nou-

velle victoire et cette fois, la victime a pour nom le Chabab de Belouizdad qui s'est incliné (1-0), sur un super coup de tête de Tebbi (40'). Un soulagement pour le RCR, qui a démarré la saison avec une défalcation de six points et qui en compte désormais 5, alors que le CRB poursuit sa descente aux enfers, avec cette 4<sup>e</sup> défaite de rang, qui le relègue à la 13<sup>e</sup> position, avec seulement sept points. Le MOB dispute, en effet, la finale aller de cette épreuve samedi soir, au stade Mustapha Tchaker de Blida, face au TP Mazembé (RDC).

TOUR DU FASO/2<sup>E</sup> ÉTAPE

## Nassim Saïdi termine deuxième

L'Algérien Nassim Saïdi a pris la deuxième position de la 2<sup>e</sup> étape du Tour cycliste international du Burkina Faso, dénommé Tour du Faso, disputée samedi entre Boussé et Ouahigouya, remportée par

l'Erythéen Zemenfes Solomon. Arrivé dans le peloton, le Burkinabè Mathias Sorgho, vainqueur la veille, garde le maillot jaune de leader. Deux coureurs burkinabè Hamidou Yaméogo et Abdoulaye Rouamba ont

été exclus de la compétition. Le premier pour "faute grave envers un commissaire" de la course et le second pour "utilisation de liaison radio ou autres moyens de communication à distance pendant la course" et aussi

pour "non-respect des instructions d'un commissaire". Rouamba écope, en outre, de 40 francs suisses d'amende. La 3<sup>e</sup> étape, la plus longue, sera courue dimanche entre Gourcy-Ziniaré sur 176,5km.



## Offres d'emplois

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Référence : Emploipartner-1406</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour BT MATMEDCO UN DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Directeur commercial et marketing a une double mission de stratégie et management.</li> <li>D'une part, il développe une stratégie relative à l'ensemble des produits issus de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à en optimiser les ventes.</li> <li>D'autre part, il doit manager son équipe pour assurer le développement du chiffre d'affaires, l'augmentation de la productivité et le rendement de chacun. Au quotidien, il forme et anime les équipes commerciales et marketing dont il fixe les objectifs et suit les réalisations. Il coordonne les études marketing, supervise les processus de communication, l'administration des ventes, travaille à la création et au lancement de nouvelles offres, se met en quête d'éventuels clients</li> </ul> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse les études et les remontées d'informations du terrain issues de la force commerciale et technique, pour mieux cerner les tendances et les composantes du marché et son évolution</li> <li>Evalue le positionnement de la société sur le marché,</li> <li>Suit l'amélioration de l'évolution des parts de marché,</li> <li>Définit les moyens adéquats pour développer l'offre de la société et la réalisation des objectifs: structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes,</li> <li>Veille au bon dimensionnement de l'équipe commerciale et recrute le cas échéant en collaboration avec le RH des stagiaires pour la réalisation de missions ponctuelles et de marketing</li> <li>Détermine les meilleurs arguments et les meilleurs supports à utiliser tenant compte de l'environnement et du marché puis propose à la DG une stratégie de communication adaptée</li> <li>Participe à l'élaboration et valide les outils d'aide à la vente (argumentaire, outils promotionnels...)</li> <li>Définit les modalités d'assistance et conseil pertinents aux clients</li> <li>Coiffe et valide l'élaboration des kits de communication,</li> <li>Participe à la réalisation des publications (bulletins, plaquettes...)</li> <li>Veille à la diffusion des supports d'information,</li> <li>Prend en charge l'organisation d'événements visant à promouvoir l'offre de la société : salons, séminaire...</li> <li>Manage et supervise les processus de ventes, de lancement et de communication des produits</li> <li>Suit l'avancée des produits concurrents et met en œuvre des approches marketing et commerciales adaptées et innovantes</li> <li>Suit et valide l'analyse de la concurrence et la traduit en outils opérationnels</li> <li>Conçoit et met en place des actions promotionnelles destinées à développer la commercialisation du produit et à en optimiser les ventes</li> <li>Suit les campagnes publicitaires et promotionnelles,</li> <li>Propose la nature et les volumes des produits à lancer, maintenir ou abandonner</li> <li>Pilote et met en œuvre la politique commerciale</li> <li>Participe et coiffe le lancement de nouveaux produits ou services</li> <li>Identifie les cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définit des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires</li> <li>Forme, encadre, motive son équipe et contrôle la performance de chacun afin d'augmenter sa productivité et développer ses compétences</li> <li>Dirige et anime la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale...</li> <li>Fixe la politique tarifaire à appliquer à chaque client tenant compte des marges tolérées</li> <li>Définit les conditions de vente selon la solvabilité du client</li> <li>Elabore les stratégies de ventes offensives</li> <li>Assure la mise en œuvre des techniques de ventes</li> <li>Met en place un réseau de distribution</li> <li>Supervise les réseaux de vente et les circuits de distribution</li> <li>Assure le suivi des transactions commerciales et gère le chiffre d'affaire</li> <li>Développe et suit les grands comptes</li> <li>Mène les négociations délicates et/ou avec les clients stratégiques</li> <li>Suit les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valide l'atteinte des objectifs</li> <li>Organise et coiffe les revues de cohésion et de remise à niveau pour tous les commerciaux, avec présentation des nouvelles gammes de produits, élaboration de concepts de vente innovants</li> <li>Participe à la formation et à l'intégration des nouveaux collaborateurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Assure l'interface avec les autres Directions, notamment celles travaillant sur le budget (approvisionnement, finance, RH...) et veille à tout moment au respect des procédures</li> <li>Assure la tenue et la régularité de travail du ses collaborateurs</li> <li>Etablit une analyse des opérations des ventes opérées et l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs assignés à la direction</li> <li>Assure le reporting auprès de la direction générale aussi bien sur les évolutions du chiffre d'affaires que sur la rentabilité de ses collaborateurs</li> </ul> <p><b>Profil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieur commercial / licencié en sciences commerciales ingénieur en commerce extérieur/ médecin / pharmacien / biologiste</li> <li>10 ans d'expérience</li> <li>Sens de communication</li> <li>Capacité de négociation et de persuasion</li> <li>Force de persuasion</li> <li>Rigueur, adaptabilité et mobilité</li> <li>Compétences managériales</li> <li>Sens de l'analyse</li> <li>Raisonnement inductif et déductif</li> <li>Doté d'esprit positif et créatif</li> <li>Focalisé sur les résultats</li> <li>grande résistance à la pression</li> <li>Capacité de détecter et de gérer les problèmes</li> <li>Maîtrise du français et de l'outil informatique</li> <li>Discrétion élevée et intégrité morale</li> </ul> <p><b>Avantages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>LAPTOP MOBILE / FORMATIONS QUALifiantes &amp; SEMINAIRES / DEPLACEMENTS A L'ETRANGER</li> </ul> <p><b>Lieu de travail principal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Kouba</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner- 1411</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN CADRE LOGISTIQUE</b></p> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer le traitement logistique de la commande, assurer le suivi du transport en sachant réagir rapidement face aux aléas</li> <li>Suivi des commandes au départ de l'usine ou depuis des prestataires logistiques externes/fournisseurs</li> <li>Coordonner le suivi de la préparation avec différents services</li> <li>Relation avec les transitaires pour planifier, réserver et organiser les transports</li> <li>Etablissement des documents liés au mode de transport</li> <li>Préparation de la documentation d'accompagnement de la marchandise</li> <li>Communication au client des détails de l'expédition + documents d'accompagnement</li> <li>Transmission des dossiers pour dédouanement au transitaire et en assurer le suivi</li> <li>Rapprochement fin de mois avec la comptabilité</li> <li>Tenue à jour des documents de gestion logistique</li> <li>Gérer les réclamations clients.</li> </ul> <p><b>Profil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bac +04 ans de formation ou déclarant en douane.</li> <li>03 à 04 ans d'expérience dans le domaine logistique ou transit.</li> </ul> <p><b>Lieu de travail principal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner-1408</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN RESPONSABLE HSE</b></p> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prend en charge des exigences légales et réglementaires en matière de SIE.</li> <li>Coordination, suivi et reporting inter agences de la fonction SIE.</li> <li>Supervision, contrôle et compte rendu sur les activités de surveillance et de gardiennage des sites de la société</li> <li>Montage et mise en forme du processus HSE</li> <li>Management et Pilotage du Processus de HSE.</li> <li>Mise en place du plan HSE. Pilotage de la veille réglementaire HSE à garantie de son application.</li> <li>Conception et confection d'indicateurs HSE et tableaux de bord</li> <li>Gestion et suivi des tableaux de bord HSE.</li> <li>Vulgarisation, Formation et sensibilisation autour du processus HSE</li> </ul> <p><b>Profil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieur en HSE /Ingénieur contrôle qualité et normalisation/Hygiène et sécurité industrielle</li> <li>Formation supérieure en hygiène, sécurité et environnement.</li> <li>Expérience minimale 02 ans</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience sur un poste similaire souhaitée</li> <li>Dynamique</li> <li>disponible</li> </ul> <p><b>Lieu de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner- 1409</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (CADRE DIRIGEANT).</b></p> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rattaché au président directeur général, vous encadrez l'équipe de la direction de l'administration générale, missions sont les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>Assister le président Directeur Général dans la mise en œuvre des décisions de gestion, de coordination et de développement des activités relevant de son domaine de compétence ;</li> <li>Manager la direction, concevoir, proposer et mettre en œuvre les orientations stratégiques de ses différents services.</li> <li>Veiller au respect des règles juridiques de fonctionnement de l'administration et contribuer à l'amélioration des procédures internes de l'entreprise.</li> <li>Garantir la qualité juridique des actes de la société, participer à la rédaction de dossiers et d'actes administratifs transversaux en lien avec les services.</li> <li>Assurer une veille juridique, apporter un conseil aux services, alerter sur les risques juridiques et de contentieux dans l'entreprise.</li> <li>Superviser les procédures contentieuses, mesurer les enjeux et proposer des orientations.</li> <li>Superviser et contrôler la gestion des agences.</li> <li>Garantir l'organisation et le suivi des différents services et superviser le pré-contrôle de légalité des actes.</li> <li>Supervise et contrôle la Gestion du patrimoine de l'entreprise.</li> <li>Assurer le bon fonctionnement de la gestion des moyens généra</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau universitaire exigé et âgé de 45 ans au maximum</li> <li>Vous avez également des connaissances approfondies en législation et droit du travail</li> <li>Vous connaissez le fonctionnement et les procédures administratives</li> <li>Expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire</li> <li>Bonnes capacités de rédaction (français et arabe), l'anglais serait un plus</li> <li>Maîtrise parfaite de l'outil informatique</li> <li>Autonome, réactif et doté de fortes aptitudes rédactionnelles et relationnelles</li> <li>vous faites également preuve de qualités d'analyse, de synthèse et avez le sens du service public</li> <li>Man manager, disponible et à l'écoute de vos agents, vous savez piloter une équipe pluridisciplinaire.</li> </ul> <p><b>Lieu de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner- 1410</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA UN COORDINATEUR SIE (SÛRETÉ INTERNE D'ÉTABLISSEMENT)</b></p> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rattaché au Responsable HSE</li> <li>Coordinateur des structures de sûreté interne des agences</li> <li>Consolide les moyens humains et matériels des dispositifs à mettre à la disposition des SIE locales</li> <li>Coordonner les relations de la société de gardiennage</li> <li>Suivi des actions de plusieurs commissions (Inventaires, Créances</li> <li>Hygiène et sécurité) Autres activités sur la gestion du patrimoine.</li> <li>Veiller à l'application de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité du travail</li> <li>S'assurer de la mise en application des mesures de prévention</li> </ul> <p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau universitaire exigé et âgé de 45 ans au maximum</li> <li>Vous avez également des connaissances en Hygiène et sécurité</li> <li>Vous connaissez le fonctionnement et les procédures administratives</li> <li>Expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire</li> <li>Bonnes capacités de rédaction (français et arabe), l'anglais serait un plus</li> <li>Maîtrise parfaite de l'outil informatique</li> <li>Autonome, réactif et doté de fortes aptitudes rédactionnelles et relationnelles, vous faites également preuve de qualités d'analyse, de synthèse et avez le sens du service public.</li> <li>disponible</li> </ul> | <p><b>Lieu de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger.</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner- 1412</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour FILTRANS SPA DES COMMERCIAUX LOGISTIQUES</b></p> <p><b>Descriptif de poste:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer la proposition commerciale et arrêter avec le client les modalités du contrat de vente ou le devis</li> <li>Commercialiser la prestation transport logistique.</li> <li>Prospection, développement de nouveaux clients (exploitation des fichiers</li> <li>Prospecter des opportunités du réseau, suivi des outils d'aide à la commercialisation afin d'identifier, détecter et développer des opportunités...</li> <li>Prospecter, développer et assure le suivi de la clientèle. Dans la négociation commerciale</li> <li>Satisfaire les besoins du client en lui assurant rapidité et sécurité dans le transport</li> <li>Répondre aux appels d'offres en étroite collaboration avec le directeur de la division</li> <li>Veille permanente de la concurrence au niveau local et national</li> <li>Reporting...</li> </ul> <p><b>Capacités et expérience souhaitées:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau universitaire exigé et âgé de 35 ans au maximum</li> <li>Formation en logistique internationale ou commerce internationale</li> <li>Au minimum 2 ans d'expérience</li> <li>Persévérance, bon relationnel</li> <li>Résistance au stress et capacité d'écoute sont nécessaires, afin de décoder les besoins des clients et répondre à la demande.</li> </ul> <p><b>Lieu du travail:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger</li> </ul> <p><b>Référence : Emploipartner-1404</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour ATLAS COPCO ALGERIE UN DIRECTEUR DES FINANCES</b></p> <p><b>Missions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la fiabilité et l'exactitude des informations comptables et des reporting de l'entreprise</li> <li>Analyse financière régulière.</li> <li>Gérer les relations avec les départements financiers et comptables de l'entreprise</li> <li>Gérer les relations avec les institutions financières, les auditeurs et tout autre acteur externe,</li> <li>Suivre les facturations, le recouvrement,</li> <li>Assurer le reporting mensuel/budget,</li> <li>Assurer l'application des règles comptables locales en fonction des besoins identifiés,</li> <li>Assurer le contrôle et le suivi de la trésorerie dans le respect des procédures de l'entreprise,</li> <li>Autoriser le paiement des fournisseurs</li> <li>Suivi de la gestion des stocks</li> </ul> <p><b>Profil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience requise</li> <li>Au moins 2 à 3 ans d'expérience sur le même poste</li> <li>Expérience exigée en multinationale ou en entreprise privée</li> </ul> <p><b>Diplôme requis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Licence en finances</li> </ul> <p><b>Compétences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise de l'anglais obligatoire (pour la communication avec le groupe, lecture, mail, téléconférence)</li> <li>Bonnes connaissances des systèmes de contrôle de gestion (en interne)</li> <li>Bonnes connaissances de la réglementation en vigueur (lois de finances, comptabilité, compétences analytiques</li> <li>Très bonnes connaissances en finances</li> <li>D'excellentes compétences interpersonnelles</li> <li>Doit être fiable pour maintenir une stricte confidentialité</li> <li>Aptitude aux présentations fréquentes</li> <li>Aptitudes à la communication verbale et écrite,</li> <li>Capacités de définir des priorités et respecter les délais</li> <li>Très bon sens de l'organisation,</li> <li>Aptitude à la prise de décision pour aux besoins du développement</li> <li>Excellent niveau dans la résolution des problèmes</li> <li>Compétences en informatique</li> </ul> <p><b>Lieu de travail principal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alger / Route de Sidi Menif Tranche 3 Lot N°119 ZERALDA.</li> </ul> <p><b>Référence : emploipartner- 1407</b><br/> <b>Poste : Emploi Partner recruté pour - Red FabriQ – UN INGÉNIEUR DE DÉVELOPPEMENT .NET</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Comment répondre à nos annonces

**Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :**

**www.emploipartner.com**  
**Tel : 021 680 296/021 687 086**  
**Fax : 021 298 595**

## Cuisine

### Chaussons aux épinards



#### Ingédients

1 pâte feuilletée  
200 g d'épinards  
175 g de fromage  
1 gousse d'ail  
Estragon, persil  
1 jaune d'œuf  
Sel, poivre

#### Préparation :

##### La farce

Porter à ébullition de l'eau dans une casserole et y plonger 3 minutes les épinards pour les faire blanchir

Retirer les épinards et les laisser égoutter 5 minutes.

Placer les épinards, l'ail, l'estragon et le persil dans le bol d'un mixeur

Mixer ou hacher. Ajouter le fromage (le mélange doit être homogène.)

Saler et poivrer le mélange

##### Préparation des chaussons

Découper des cercles de 5-6 cm de diamètre de la pâte feuilletée. Déposer au milieu de chaque cercle une c. à café de farce

Plier le chausson en 2 et le refermer en pinçant et mouillant les bords avec du jaune d'œuf

Entailler chaque chausson avec un couteau afin de laisser échapper les vapeurs de cuisson

Badigeonner chaque chausson avec du jaune d'œuf pour qu'ils soient bien dorés

Placer les chaussons sur la plaque du four préalablement recouverte d'un filet d'huile ou de papier sulfurisé.

Enfourner 10 minutes dans un four préchauffé à 220°.

### Crème glacée au chocolat



#### Ingédients

1 litre de lait  
100 g de crème fraîche  
100 g de sucre  
100 g de chocolat noir

#### Préparation

Mélanger tous les ingrédients dans une casserole.

Faire cuire à feu doux (85° C), sans cesser de remuer jusqu'à ce que la crème nappe la spatule.

Laisser refroidir en remuant de temps à autre.

Verser cette crème dans une sorbetière. Réserver au congélateur à -18° C pendant 4 heures.

Démouler et décorer au sirop de chocolat.

## BEAUTÉ AU QUOTIDIEN

# Les "bons" gestes pour une peau resplendissante

*Avoir une belle peau impose de la régularité et de l'application, car toutes les peaux ne sont pas naturellement belles. La peau doit être nettoyée tous les matins et tous les soirs, que l'on se maquille ou non. Voici, en trois étapes, les gestes beauté qui vont vous donner une peau saine. Ceci ne vous prendra que quelques minutes par jour.*

#### Le matin

Pour donner à votre peau les moyens d'affronter les fluctuations climatiques et environnementales de la journée et se débarrasser des impuretés de la nuit (transpiration...):

- faites-vous une exfoliation douce, avec un lait adoucissant en lieu et place du savon, pour bien nettoyer la peau, car la plupart des savons sont fortement alcalins ;

- émulsionnez par de larges mouvements circulaires votre exfoliant sur vos joues et l'ensemble de votre visage, comme si vous vouliez faire mousser du savon ;

- insistez un peu plus sur le front, le nez et le menton ;

- évitez scrupuleusement la région des yeux, beaucoup trop fragile, pour résister à ce traitement quotidien ;
- rincez abondamment.

#### Le soir

Le soir, même routine pour se débarrasser de toutes les impuretés (fumée, pollution...) de la journée et permettre à la peau de se mettre au calme en se rechargeant en vue du lendemain. Mais aussi pour éviter que les pores ne s'obstruent et pour faciliter l'élimination des cellules mortes en surface de l'épiderme. Ce mélange, associé aux autres impuretés ambiantes, provoque l'apparition de points noirs, comédons et boutons par surinfection. Il s'agit dès lors de procéder à :

- l'élimination au préalable de l'essentiel de votre maquillage avec un papier absorbant ;

- prendre un peu de lait démaquillant dans le creux de votre main, étalez-le rapidement en passant vos mains l'une sur l'autre par deux fois puis émulsionner le produit et le maquillage en larges mouvements circulaires en promenant les paumes de vos mains et vos doigts sur l'ensemble de votre visage ;

- essuyer votre visage, en douceur et sans frotter, avec deux mouchoirs absorbants enroulés autour de vos doigts en face interne (sauf les pouces) ;

- rincer la peau à grande eau, tiède de



préférence ;

- utiliser des crèmes onctueuses ou des gels plus ou moins moussants pour débarrasser l'épiderme des traces éventuelles de maquillage, des sécrétions cutanées de la journée et autres impuretés de l'environnement ;

- sécher en douceur la peau nettoyée avec une serviette sans frotter et mettre une crème ou lotion hydratante adaptée à votre peau.

## SAUCES FROIDES

### Mode de préparation

#### Un peu d'histoire

L'histoire des sauces remonterait au temps de la Rome antique alors que les Romains avaient développé une sauce à base de vin et d'anchois vieillis au soleil pendant quelques mois et qui portait le nom de «liquamen». Cette préparation n'avait qu'un rôle : camoufler le goût et l'odeur de la viande quelque peu avariée que l'on voulait servir à ses invités. C'est aussi un peu pour cette raison que la gelée de menthe a été mariée à l'agneau au Moyen Âge. Le goût sucré de la gelée permettait de masquer le manque de fraîcheur de la viande.

#### Le bon choix

Il est important de choisir la bonne sauce pour accompagner un plat. Une sauce trop relevée avec du poisson effacera le goût de ce dernier. Une vinaigrette discrète se perdra lorsque elle est servie avec un filet de bœuf cuit sur le grill. Il



faut aussi éviter de «noyer» son mets dans une mer de sauce. Quelques cuillerées suffisent.

#### Vinaigrettes et sauces

Alors que jadis on ne servait des vinaigrettes qu'avec de la salade, il est commun aujourd'hui d'en verser autour d'un poisson, d'un morceau de poulet ou sur des légumes. La vinaigrette de base, soit 3 c. à table de vinaigre, 1/2 c. à thé de moutarde, une pincée de sel, une pincée de poivre et 1/2 tasse d'huile d'olive peut donner lieu à une foule de combinaisons si on modifie l'essence du vinaigre. On peut aussi, créer des sauces avec un peu d'huile d'olive, du basilic, ou des épinards. Dans une bouteille, on peut également faire macérer dans de l'huile d'olive du thym, des piments forts, ou

## Trucs et astuces

### Rafraîchir des pommes



Pour redonner un petit coup de fouet à vos anciennes pommes, faites-les tremper quelques instants dans de l'eau bouillante.

### Séparer le blanc d'œuf du jaune



Prenez un entonnoir dont l'extrémité est de faible diamètre, mettez le au-dessus de votre saladier. Cassez l'œuf dans l'entonnoir. Le blanc d'œuf s'écoulera beaucoup plus vite.

### Faire mûrir des tomates



Placez les tomates pendant quelques jours dans une couverture de laine et laissez les au soleil.

### Peler des poivrons



Faites griller vos poivrons sous une flamme vive ou sur la grille du four, puis mettez les dans un sachet plastique hermétique contenant de l'air. La peau se détachera d'elle-même.

Page animée par O. A. A.



|                               |   |                               |   |                               |   |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
|-------------------------------|---|-------------------------------|---|-------------------------------|---|----------------------|---|--------------------------------------|---|-----------------------------|---|-----------------------------------|---------|--------------------|---|
| torpeurs                      | ↓ | digue                         | ↓ | influent                      | ↓ | attendri             | ↓ | passif                               | ↓ | tristes cérémonies          | ↓ | déçotée                           | ↓       |                    |   |
| indéfinissable                |   | large tranche                 |   | la gloire du cabot            |   | tendait              |   | images d'écran                       |   |                             |   | adverbe de lieu                   |         |                    |   |
| ↓                             |   | ↓                             |   | ↓                             |   | ↓                    |   | ↓                                    |   |                             |   | ↓                                 |         |                    |   |
| mauvais cuisinier             | → |                               |   |                               |   |                      |   |                                      |   | pillage                     | → |                                   |         |                    |   |
| ornerai                       |   |                               |   |                               |   |                      |   |                                      |   | bidasse américain           |   |                                   |         |                    |   |
| ↓                             |   |                               |   |                               |   | céréale              | → |                                      |   | ↓                           |   |                                   |         |                    |   |
|                               |   |                               |   |                               |   | grand lac            | ↓ |                                      |   |                             |   | prioritaires                      | ↓       |                    |   |
| feuille de canard             | → |                               |   | similaire                     | → |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
| fantaisie                     |   |                               |   | appât                         |   |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
| ↓                             |   |                               |   | ↓                             |   |                      |   |                                      |   | bison d'Europe              | → |                                   |         |                    |   |
|                               |   | laminée                       | → |                               |   |                      |   |                                      |   | ↓                           |   |                                   |         |                    |   |
|                               |   | arbre de mail                 | ↓ |                               |   |                      |   |                                      |   | tond                        | ↓ |                                   |         |                    |   |
| maladie d'alcoolique          |   | oui comme avant vestige       | ↓ | situé à l'étude commandements | → |                      |   | désert minéral loquement de canari   | ↓ |                             |   | bousculades                       | ↓       |                    |   |
| ↓                             |   | ↓                             |   | ↓                             |   |                      |   | trouver une place déchirerai         | ↓ |                             |   |                                   |         |                    |   |
| éparpillera                   | → |                               |   |                               |   |                      |   | éteinte laissées en héritage         | ↓ |                             |   | sans effets consigner             | →       |                    |   |
| cuire                         |   |                               |   |                               |   |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
| ↓                             |   |                               |   | zélée versant ensoleillé      | → |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
|                               |   |                               |   | ↓                             |   |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
| coordination peine d'argent   | → |                               |   | voie urbaine                  | → |                      |   |                                      |   | devient téméraire           | → |                                   |         |                    |   |
| ↓                             |   |                               |   | relatées                      | ↓ |                      |   |                                      |   | ondée                       | ↓ |                                   |         |                    |   |
|                               |   |                               |   |                               |   | à moitié gâteux      | → |                                      |   | platine à l'amphi camburres | ↓ | restaurant rapide                 | ↓       |                    |   |
|                               |   |                               |   |                               |   | embellie             | ↓ |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
| objet à jeter à la mer        |   | canailles                     | → |                               |   |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   | coincée | ↓                  |   |
| ↓                             |   | trésorier                     | ↓ |                               |   |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
|                               |   |                               |   |                               |   | bouleversé exaspérée | → |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
| ↓                             |   |                               |   |                               |   | ↓                    |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
| long discours partie du monde | → |                               |   |                               |   |                      |   |                                      |   |                             |   | article contracté jour de cadeaux | →       |                    |   |
| ↓                             |   |                               |   |                               |   |                      |   |                                      |   |                             |   | ↓                                 |         |                    |   |
|                               |   |                               |   | domicile                      | → |                      |   | montré sa joie dans ce pays          | ↓ |                             |   |                                   |         |                    |   |
|                               |   |                               |   | ↓                             |   |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
|                               |   |                               |   | sillos                        |   |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
| brisi                         | → | jardin fermé beignet de morue | → |                               |   |                      |   | cobalt du chimiste halo pour initiés | → |                             |   | accord étranger arrivé à terme    | →       | pointe de rocher   | ↓ |
| ↓                             |   | ↓                             |   |                               |   |                      |   |                                      |   |                             |   | ↓                                 |         |                    |   |
|                               |   |                               |   |                               |   | pratique             | → |                                      |   |                             |   |                                   |         | recueil de bêtises | ↓ |
|                               |   |                               |   |                               |   |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
| symbole du curie très frisée  | → |                               |   | aussi                         | → |                      |   | esquille                             | → |                             |   |                                   |         |                    |   |
| ↓                             |   |                               |   | ↓                             |   |                      |   | plis du passé                        | ↓ |                             |   |                                   |         |                    |   |
|                               |   |                               |   | lettre de matheus             | ↓ |                      |   |                                      |   |                             |   |                                   |         | tragédie nipponne  | → |
|                               |   |                               |   |                               |   | brutale affluence    | → |                                      |   |                             |   |                                   |         |                    |   |
| réduiras la voile             | → |                               |   |                               |   |                      |   |                                      |   | la pente à l'ombre          | → |                                   |         |                    |   |

**SOLUTIONS MOTS  
FLECHES 3095**

|   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| X | M | G | A | I | A | T | D |
| C | O | L | L | A | B | R | A |
| P | I | C | E | L | M | S | P |
| M | I | T | O | N | E | E | E |
| H | A | I | R | V | E | N | E |
| T | R | I | E | T | E | M | P |
| S | I | E | G | E | I | S | I |
| A | N | T | R | E | O | I | S |
| M | A | I | N | L | E | M | O |
| B | A | R | E | P | A | R | E |
| N | A | V | E | T | E | L | A |
| R | I | S | E | X | E | R | O |
| N | E | P | E | R | O | S | C |

# L'énigme d'un «Colisée» sur la Lune enfin révélée

*Les scientifiques ont réussi à établir les origines d'une structure de la surface lunaire rappelant un amphithéâtre romain. C'est l'épanchement magmatique qui est en question.*

Les résultats de la recherche dédiée à une structure à gradins, rappelant le Colisée, ont été publiés dans le magazine Science. Il s'agit d'un cratère de 930 kilomètres de diamètre situé dans la partie occidentale de la face visible du satellite de notre planète. Les scientifiques estiment l'âge de cette formation à 3,8 milliards d'années, lorsque la Lune avait subi de puissants bombardements de météorites depuis l'espace. Or, jusqu'à présent les chercheurs ne parvenaient pas à donner une explication à l'existence de ces étranges « paliers ».

Pour apporter une réponse à cette question, les scientifiques américains ont analysé les informations recueillies par les sondes GRAIL, appareils chargés d'examiner les anomalies gravitationnelles de la Lune ainsi que la structure de ses grands cratères. Les auteurs de la recherche ont établi



que suite à la chute d'un astéroïde un cratère d'entre 320 et 460 kilomètres de diamètres s'était formé, soit la moitié de l'actuel. Après l'impact, les bords du cratère se sont effondrés presque instantanément. En conséquence, le magma du manteau du satellite s'est alors déversé au fond du cratère. C'est la coulée de la lave qui a

alors créé les deux gigantesques anneaux du « Colisée ».

Les scientifiques présumant que des processus similaires auraient eu lieu sur d'autres planètes du système solaire et soulignent qu'ils auraient joué un rôle extrêmement important dans la formation de leur écorce.

Rappelons que récemment une autre

équipe de recherche a distingué sur la surface de la Lune l'existence de 222 cratères qui se sont formés au cours des sept dernières années. Ceci signifie que le satellite essuie des bombardements de météorites beaucoup plus souvent qu'on ne le croyait.

## Trois astronautes de l'ISS de retour sur Terre

Au terme de 115 jours passés à bord de la Station spatiale internationale, un Russe, un Japonais et une Américaine ont achevé leur mission et ont regagné la Terre.

Trois astronautes de la Station spatiale internationale (ISS) ont atterri au Kazakhstan, a annoncé aux journalistes le Centre de contrôle des vols spatiaux russe (TsUP).

Anatoli Ivanichine (Russie), Takuya Onishi (Japon) et Kathleen Rubins (États-Unis) ont effectué plus de 40 expériences scientifiques en orbite. La plupart des recherches concernaient l'influence des conditions de l'espace sur les êtres vivants et les matériaux. Les astronautes ont également testé le système de conduite du vaisseau Soyouz MS. Plus tard les sauveteurs ont commencé à évacuer les astronautes de la capsule spatiale. « Les astronautes se sentent bien. Ils seront



soumis à un examen médical, après quoi Anatoli Ivanichine regagnera la Cité des étoiles (nord-est de la région de Moscou), Takuya Onishi le Japon et Kathleen Rubins les États-Unis », a

déclaré un représentant de TsUP. Le dernier lancement piloté de cette année est prévu pour le 17 novembre. Soyouz MS-03 sera lancé depuis le cosmodrome de Baïkonour. Le Russe

Oleg Novitski, l'astronaute de l'Agence spatiale européenne (ESA) Thomas Pesquet et l'astronaute de la NASA Peggy Whitson font partie de l'équipe qui se rendra en orbite.

### L'encyclopédie

### DES INVENTIONS

#### Sac en papier

Margaret E. Knight

Date : 1894

lieu : USA

Margaret E. Knight (1838-1914) invente une machine pour fabriquer des sacs en papier. Elle fonde l'Eastern Paper Bag Company en 1870. Le 20 février 1872 Luther Crowell brevète également une machine à fabriquer des sacs en papier. En Suisse romande, le sac en papier pour faire ses courses est appelé « cornet » (helvétisme).



## JOHN CARTER



22h35



Au décès de son oncle, Edgar Rice Burroughs découvre son incroyable histoire... Alors qu'il a pénétré dans une mystérieuse grotte, John Carter, ancien officier sudiste pendant la guerre de Sécession, est projeté sur une autre planète, Barsoom. Un conflit destructeur y oppose les différents peuples. Déboussolé, Carter est vite capturé par les Tharks dont le roi, Tars Tarkas, le prend sous sa protection.

## OSS 117 : LE CAIRE NID D'ESPIONS



22h35



Après une périlleuse mission à Gstaad, l'agent secret Hubert Bonisseur de la Bath est envoyé au Brésil pour y récupérer un microfilm, contenant des noms de collaborateurs français, en échange d'une forte somme d'argent qu'il devra verser à Von Zimmel, un ancien nazi. A Rio, il est contacté par des agents israéliens du Mossad. Ils sont sur les traces de Von Zimmel et veulent le ramener en Israël pour qu'il y soit jugé. La belle Dolorès, lieutenant-colonel dans l'armée israélienne, doit faire équipe avec Hubert. Tous deux prennent contact avec le fils de Von Zimmel, Heinrich, qui vit dans une communauté de hippies.

CASTLE  
UNE VIEILLE CONNAISSANCE

23h05



Alors que Beckett s'est absentée pendant quelques jours, Castle reçoit la visite-surprise du lieutenant Ethan Slaughter. Celui-ci sollicite son aide pour prouver son innocence dans le meurtre de l'un de ses indics et dans le vol d'une puce électronique. C'est sans compter sur Esposito et Ryan qui sont convaincus de sa culpabilité. Bientôt, un adolescent de 15 ans devient le suspect principal dans cette affaire.

AU COEUR DE L'AFFAIRE JAMEL  
LEULMI CRIME ET CHÂTIMENT -

20h35



Christophe Hondelatte suit, au jour le jour, un procès en appel et donne tous les éléments pour apprécier par soi-même les tenants et les aboutissants de l'affaire. Ce premier numéro nous emmène au cœur du dossier Jamel Leulmi. Arrêté en 2010, il est accusé d'avoir assassiné sa femme Kathlyn en 2007 et d'avoir tenté de tuer sa compagne Julie deux ans plus tard, dans le but de toucher des assurances-décès qu'il leur aurait fait souscrire à son seul bénéfice. Les sommes en jeu sont considérables : après la mort de sa femme, il a touché 1,2 million d'euros. Si Julie était décédée à la suite de son agression, Jamel Leulmi aurait gagné 3,8 millions d'euros. Condamné à 30 ans de réclusion criminelle en 2014 par la cour d'assises de l'Essonne, il fait appel et comparait en janvier 2016 devant la cour d'appel de Paris.

LA SELECTION  
DU MIDI LIBRE

## LA CAGE AUX FOLLES



22h30



Sur la Côte d'Azur, Albin et Renato, deux homosexuels, vivent ensemble depuis des années. Ils dirigent un cabaret pour travestis, dont la vedette n'est autre qu'Albin, plus connu sous son nom de scène, Zaza Napoli. Le fils de Renato, Laurent, annonce à son père qu'il va se marier avec la fille d'un député conservateur. Celui-ci tente alors d'écarter le pittoresque compagnon de son père pour ne pas choquer sa belle-famille.

## FORT BOYARD



20h45



L'humoriste Malik Benthalha, les amuseurs et blogueurs Maxime Musqua, Cyprien et Jérôme Niel, l'animatrice du magazine « Investigations » sur France Ô, Samira Ibrahim, et la comédienne brésilienne et chroniqueuse Gyselle Soares partent ce soir à l'assaut du Fort. Ces joyeux drilles vont être mis à rude épreuve par le Père Fouras et son équipe. Ils jouent pour l'association « Fonds CSP » qui lutte contre la cholangite sclérosante primitive, une maladie rare qui touche le foie. « Fonds CSP » collecte des dons pour financer un programme de recherche triennal. Celui-ci est effectué dans l'un des meilleurs centres de recherche mondiaux spécialisés sur cette maladie.

## L'AMOUR EST DANS LE PRÉ



20h50



Pour ce dernier épisode de la saison, Monique, Jean-Paul, Bernard de Picardie, Bernard des Pyrénées, Bruno, Julie et Paulo se confient tour à tour à l'animatrice. Ensemble, ils dressent le bilan de leurs rencontres amoureuses. Comment les agriculteurs ont-ils vécu cette expérience hors du commun depuis le tout premier rendez-vous ? Après la fin du tournage, la vie a, peu à peu, repris son cours. Ils diront où ils en sont aujourd'hui : certain(e)s livreront leur projet d'avenir à deux et ceux, restés célibataires, confieront leur ressenti et leurs aspirations. Sans oublier, les présences des prétendant(es) Marie, Isabelle et Josian qui viennent aussi évoquer l'aventure humaine qu'ils ont partagée.

CAMPING PARADIS  
MYSTÈRE AU CAMPING

22h35



Amandine étant partie pour un stage de gestion à Paris, Xavier va devoir passer l'été seul, ce qui ne lui plaît guère. De son côté, Tom accueille son ami Alexandre, venu en vacances avec sa femme Sonia, enceinte. Celle-ci explique que son mari est fâché avec son propre père depuis des années. Peu après, c'est au tour du cousin d'Audrey, David, de s'installer au camping. Ecrivain, il vient pour tenter de retrouver l'inspiration.



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : direction@lemidi-dz.com

Rédaction  
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87  
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16  
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger  
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28  
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben Mhidi - Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba  
24 rue Med-Khemisti  
Tél. : 038.86.11.57  
Bureau de Tizi-Ouzou  
Cité Mohamed-Boudiaf  
BT 29 A  
Nouvelle-Ville T. O.  
Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi libre  
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO  
EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzarhah : 0210007113000214 cde 16  
Adresse : 12 rue Fouzia Moulhine  
Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

# JOHNNY ET LAETICIA

## SE DÉ GUISENT POUR HALLOWEEN

*Chez les Hallyday, Halloween, c'est sacré ! En effet, Johnny et Laeticia sont allés fêter Halloween ensemble, nous prouvant qu'il n'y a pas d'âge pour célébrer la fête païenne ! Le chanteur a toutefois conservé son style Rock'n Roll, optant pour un chapeau de cowboy, une chemise et un blazer noirs. Seulement son visage a été altéré afin de lui donner un air maléfique, faisant apparaître avec du maquillage ses vaisseaux sanguins.*

*Laeticia a, elle, de son côté opté pour un personnage mythique des films d'horreur : Chucky. Dans le long métrage, cette petite poupée rousse est possédée par l'esprit d'un tueur en série. C'est donc vêtue d'une salopette bleu jean, d'un T-shirt à rayures et d'une perruque rousse que la jeune femme est arrivée au bras de son mari.*



**Mariah Carey**

**Réclamerait 65 millions de dollars**  
pour sa séparation avec James Packer. Mariah Carey et James Packer ont rompu leurs fiançailles : dispute, millions de dollars à la clef et autres détails dignes d'un soap-opera qui viennent amplifier la légende de la Diva.



**Rihanna**

**À la Fondation Louis-Vuitton**

La star a assisté à une soirée privée organisée en l'honneur du visionnaire russe Sergueï Tchetchoukine. Pour lancer le documentaire Sergueï Tchetchoukine, le roman d'un collectionneur, qu'elle diffusera aujourd'hui à 17h20, Arte a organisé une avant-première à la Fondation Louis-Vuitton, qui expose la collection de ce visionnaire russe. Pendant que les invités regardaient le film, une star surprise et qui a du goût, la chanteuse Rihanna, a profité de cette soirée privée pour admirer en toute tranquillité les Gauguin, Matisse et autres Picasso, qui font partie des 158 œuvres exposées.

|         |       |
|---------|-------|
| Fadjr   | 05h40 |
| Dohr    | 12h31 |
| Asr     | 15h29 |
| Maghreb | 17h56 |
| Icha    | 19h16 |

DES MÉDIAS FERMÉS APRÈS LA TENTATIVE DE PUTSCH AVORTÉ EN TURQUIE

## Plus de 10.000 fonctionnaires limogés,

*Les autorités turques ont limogé plus de 10.000 fonctionnaires supplémentaires dans le cadre des enquêtes ouvertes après la tentative de coup d'Etat en juillet, selon deux décrets, qui annoncent par ailleurs la fermeture de plusieurs médias prokurdes.*

Au total, 10.131 employés de l'Etat, notamment des ministères de l'Education, de la Justice et de la Santé, ont été limogés, selon ces décrets publiés samedi soir au Journal officiel, alors que de nombreux fonctionnaires ont déjà été touchés par des purges depuis le coup de force du 15 juillet.

Ces décrets annoncent par ailleurs la fermeture de 15 médias, prokurdes pour la plupart, et la suppression des élections de recteurs dans les universités, qui seront désormais choisis par le président Recep Tayyip Erdogan parmi des candidats sélectionnés par le Conseil de l'enseignement supérieur (YÖK). Ces mesures sont prises dans le cadre de l'état d'urgence instauré après la tentative de putsch de juillet. Les autorités turques accusent Fethullah Gülen, un prédicateur exilé aux Etats-Unis, d'avoir ourdi le coup d'Etat raté, ce que l'intéressé dément.

Depuis le putsch manqué, plus de 35.000 personnes ont été arrêtées en Turquie et plusieurs dizaines de milliers de pro-

fesseurs, policiers et magistrats, notamment, ont été limogés ou suspendus. D'une ampleur inédite en Turquie, ces purges suscitent l'inquiétude des partenaires occidentaux de la Turquie et d'organisations de défense des droits de l'Homme qui redoutent que l'état d'urgence en vigueur ne serve de prétexte pour réprimer toute voix dissidente.

### Possible rétablissement de la peine capitale

Le président Erdogan a affirmé samedi que le rétablissement de la peine de mort, évoqué depuis le putsch manqué, serait soumis au Parlement par le gouvernement. Le chef de l'Etat n'a pas donné de calendrier à ce sujet.

Dès le surlendemain du coup d'Etat manqué, le président Erdogan avait évoqué un possible rétablissement de la peine capitale afin d'éliminer le virus factieux au sein de l'Etat, provoquant l'indignation de l'Union européenne.

Appliquer la peine de mort est incompatible avec l'appartenance



au Conseil de l'Europe a mis en garde dimanche sur Twitter Daniel Holtgen, porte-parole du Conseil de l'Europe, dont fait partie la Turquie.

Les autorités turques affirment pour leur part que les mesures d'exception prises dans le cadre de l'état d'urgence sont nécessaires pour éliminer les risques de sédition et faire face à la double menace terroriste du groupe Etat islamique (EI) et du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Réagissant à la fermeture des médias prokurdes annoncée par décret, le chef de file du Parti démocratique des peuples (HDP, prokurde), Selahattin Demirtas, a déclaré : "Bientôt, toutes les chaînes de télévision feront des retransmissions en direct dès qu'Erdogan se mettra à tousser. Pourquoi limogent-ils toutes ces personnes ? Parce qu'elles ne prêtent pas allégeance à Erdogan", a-t-il lancé lors d'un discours à Diyarbakir, dans le Sud-est, dimanche.

D'UNE MAGNITUDE DE 6,6

### L'Italie frappée par un violent séisme



Une forte secousse sismique, de magnitude 6,6 selon l'institut américain de géologie (USGS), a de nouveau frappé hier vers 07H40 (06H40 GMT) le centre de l'Italie, quatre jours après deux séismes dans cette même région, ont indiqué les autorités.

Ce nouveau séisme dont l'épicentre est situé dans le centre de l'Italie, à six km au nord de la petite ville de Norcia, a provoqué de nouvelles destructions mais ne semblait pas en début de matinée avoir fait de victimes.

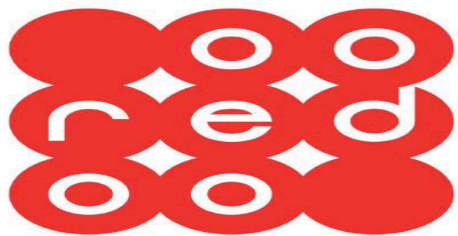
La plupart des habitants des villages alentours ont déjà été évacués.

Mercredi, deux tremblements de terre de magnitude 5,5 et 6,1 avaient secoué le centre de l'Italie. Un premier séisme dans cette même région avait fait près de 300 morts le 24 août dernier.

### MEILLEURE PAGE FACEBOOK

## Ooredoo obtient le prix IBA

Le groupe Ooredoo s'est adjugé vingt et un prix lors de la 13e édition de l'International Business Awards (IBA), dont la cérémonie de remise des prix a été organisée récemment à Rome, en Italie. Deux de ces distinctions ont été remportées par Ooredoo-Algérie, lors de cette édition qui a mis en compétition plus de 3 800 entreprises de tous les secteurs représentant plus de 60 pays. Ooredoo-Algérie enrichit ainsi son palmarès de prix internationaux en remportant ces deux Bronze Stevie Awards pour sa page Facebook dans la catégorie «meilleure Fan page Facebook ou Groupe», et pour l'application Azul dans la catégorie «éducation et référence». Le jury des International Business Awards a distingué la page officielle et certifiée d'Ooredoo qui compte plus de trois millions de fans, et qui continue de dominer le palmarès des pages les plus appréciées par les internautes algériens, et ce, «grâce à son interface interactive, son espace dynamique et ses



contenus constamment mis à jour», indique un communiqué de l'opérateur. Les facebookueurs visitent quotidiennement la page officielle d'Ooredoo-Algérie pour s'informer, partager des avis et commenter l'actualité de leur opérateur.

Le même jury a également distingué l'application mobile algérienne Azul, destinée à l'apprentissage de la langue amazighe. Elle a été conçue par le jeune Algérien Karim Ould Oulhadj, fondateur de BMS Informatique, entreprise spécialisée dans la communica-

tion, l'audiovisuel, la confection des sites web, la création de diverses applications, pour l'apprentissage de la langue amazighe. A noter que l'application Azul a été sélectionnée lors de la 2e édition du concours Oobarmijoo, lancé dans le cadre du programme iStart. Ce concours est destiné à encourager la création, par de jeunes développeurs algériens, d'applications et de solutions mobiles innovantes et la promotion de contenus «made in Algeria». Les International Business Awards

sont les seuls prix mondiaux qui reconnaissent les réalisations des entreprises à tous les niveaux. L'organisation Stevie Awards, qui organise les IBA, est basée aux Etats-Unis. Les International Business Awards sont reconnus comme les récompenses les plus convoitées au monde depuis leur création en 2002. Ils récompensent les accomplissements des entreprises ainsi que les contributions positives des professionnels à travers le monde opérant dans différentes domaines.

Il y a lieu de rappeler que lors de la 12e édition des International Business Awards, organisée l'année dernière à Toronto, au Canada, Ooredoo a été distingué pour son concours Media Star dans la catégorie communications, relations publiques et médias, son programme Oobarmijoo dans la catégorie meilleur nouveau produit ou service de l'année et son Bundle 300 dans la catégorie nouveau produit et produit management.

A L'EST DES CÔTES TUNISIENNES

### Secousse tellurique de 4.8

Une secousse tellurique de magnitude 4,8 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée hier à l'est des côtes tunisiennes, hors des eaux territoriales. Selon des données fournies par les stations d'enregistrement de l'activité sismique, relevant de l'institut tunisien de météorologie, l'épicentre de la secousse se situe à 35,33 degrés de latitude et 16,11 degrés de longitude au large de la mer Méditerranée, à l'est des côtes tunisiennes.

Par ailleurs, une forte secousse sismique, de magnitude 6,6 selon l'institut américain de géologie (USGS), a de nouveau frappé vers 07H40 (06H40 GMT) le centre de l'Italie, quatre jours après deux séismes dans cette même région.

APS